



ACTUALITE

Postes aux concours

RECHERCHE

Loi Recherche au Parlement
et dans l'action

ACTUALITE

Historiens, aux ordres !

INTERNATIONAL

Forums sociaux

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR - N° 541 JANVIER 2006

le s n e s u p

DOSSIER

Mondes universitaires :

facettes de l'inégalité

Postes aux concours

Tu parles d'un cadeau !

Au milieu des fêtes de fin d'année le gouvernement annonce des réductions considérables d'emplois aux concours de recrutement CAPES et agrégation : environ 5000 emplois sont ainsi soustraits aux besoins du secondaire, et sans doute plus de 7000 départs à la retraite non remplacés. Toutes les disciplines sont touchées, certaines voient les postes programmés diminués de moitié par rapport à 2005 !

C'est également toute l'architecture des formations dans nombre d'universités qui est ainsi remise en cause.

Dès la rentrée de janvier 2006, avec les autres syndicats de la FSU, avec les étudiants, le SNESUP s'engage à construire la plus ample des ripostes. A l'égal des besoins du pays. ●

Directive Bolkestein

Vers une mobilisation européenne

Le projet de « directive sur les services dans le marché intérieur » doit être débattu en première lecture au Parlement européen le mardi 14 février à Strasbourg. Ce texte est une incitation à la concurrence entre les Etats et les peuples. Il organise le dumping social, une moindre protection des consommateurs, une remise en cause de la culture, un abaissement des normes environnementales et de santé publique. Ce projet sera débattu au parlement européen,

puis transmis au Conseil de l'Union européenne où siègent les différents gouvernements de l'Union. La mobilisation des peuples d'Europe est aujourd'hui indispensable. Le samedi 11 février une journée de mobilisation européenne, à l'appel du mouvement social (ATTAC, Solidaires, Confédération Paysanne, Fondation COPERNIC...), se traduira notamment par une manifestation à Strasbourg. Le 14 février, à Strasbourg également, la CES appelle à une manifestation au moment du débat au Parlement européen. La FSU participera à ces deux initiatives ●

Congrès du SNTRS-CGT

Le SNESUP représenté par Thierry Astruc a salué les participants au congrès du SNTRS-CGT (syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique) qui s'est tenu en décembre dernier. Syndicat surtout implanté au CNRS et à l'INSERM, dans toutes les catégories et métiers, il est avec le SNCS-FSU l'un des partenaires les plus actifs du SNESUP dans la construction de larges convergences syndicales sur les questions de recherche. Ce congrès fut une étape forte tant pour l'approfondissement des convergences que pour mieux cerner les différences d'appréciations, qui tiennent à des pratiques professionnelles variées, notamment sur les pôles de compétitivité et les PRES. ●

ERRATUM
 L'article sur la diversité culturelle dans le numéro 539 p. 15 est signé Daniel Montoux.

Projet IET

C'est un nouvel avatar des multiples configurations de pôles d'excellence, de campus qui gement autour des Etablissements d'Enseignement Supérieur et de Recherche parisiens et attendent la convoitise d'un certain nombre de groupes industriels et de fonds d'investissements. L'Institut Européen des Technologies vise selon ses initiateurs à rassembler les universités Paris 5, 6 et 7, Centrale, Sup Elec, les Ponts, l'INSERM... mais on y trouve aussi European Venture Capital Association !

Et, cerise sur le gâteau démocratique, « les membres fondateurs s'astreignent à une obligation totale de confidentialité concernant le projet IET et la négociation des conventions. « Edifiant ! » ●

Le 23 janvier

Élections au CNESERAAV

Les exigences exprimées par la société (sécurité alimentaire, environnement, ressources naturelles, équilibre des territoires, développement durable...) sont des défis à relever. Pour y répondre, l'enseignement agricole doit former plus et mieux.

Le SNETAP et le SNESUP, avec la FSEEVF (vétérinaires) présentent des listes pour les Professeurs et les MCF. Articuler l'Enseignement Supérieur Agricole avec celui du MEN, le développer, démocratiser son fonctionnement, lier l'enseignement à la recherche, tels sont les axes de notre plate-forme ●

FORMULAIRE 2005/2006

ADHÉSION RENOUELEMENT MODIFICATION

M. / Mme / Mlle **Nom**

Prénom

Tél. (domicile/portable)

Établissement & Composante

Année de naissance **Tél./Fax** (professionnel)

Discipline/Sec.CNU **Catég./Classe**

Unité de recherche (+organisme)

Courriel (très lisible, merci)

Adresse Postale (pour presse et courriers)

Date & Signature

Si vous choisissez le **prélèvement automatique**, un formulaire vous sera envoyé à la réception de votre demande et vous recevrez ensuite confirmation et calendrier de prélèvement. **La cotisation syndicale est déductible à raison de 66 % sur vos impôts** sur le revenu. L'indication de votre **adresse électronique usuelle** est de première importance, pour une information interactive entre le syndicat et ses adhérents, tant pour les questions générales, que pour le suivi des questions personnelles.

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans les conditions prévues par la loi n° 78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978.

le snesup

**MENSUEL
 DU SYNDICAT
 NATIONAL DE
 L'ENSEIGNEMENT
 SUPÉRIEUR**

SNESUP-FSU
 8, rue du Faubourg
 Saint-Denis - 75010 Paris
 Tél. : 01 44 79 96 10
 Internet : www.snesup.fr

Directeur de publication :

Guy Odent

Rédacteurs en chef :

François Bouillon,
 Gérard Lauton,
 Anne Mesliand

Coordination des rédactions :

Jean Fabbri,
 Anne Mesliand

CPPAP : 703 D 73

ISSN : 245 - 9663

Conception et réalisation :

C.A.G. Paris

Impression :

SIPE Paris

Photo couverture : © Istockphoto/Shelly Perry.

Lancement

→ par Jean Fabbri, Secrétaire Général du SNESUP

C'est avec une certaine émotion que nous dévoilons ce premier, et encore imparfait, numéro du journal du SNESUP. Avec lui s'ouvre aussi une nouvelle période pour le syndicat, pour nos luttes, pour nos métiers... Aboutissement d'un formidable travail collectif assuré par de multiples militants du syndicat, ce renouvellement de la maquette et du contenu du journal s'inscrit dans un mouvement de sympathie renforcée, d'audience confirmée, d'adhésions aussi (plus de 200 depuis septembre).

C'est parce que le SNESUP se doit d'être plus encore à l'écoute de l'ensemble des préoccupations des enseignants du supérieur, attentif aussi aux évolutions de nos métiers jusque dans le mode d'accès à l'information, aux formes de réflexions et d'actions collectives que ces changements étaient nécessaires et attendus. Nous souhaitons qu'ils contribuent à amplifier, à bâter les transformations du système d'enseignement supérieur et de recherche, à rendre plus juste et plus démocratique la société dans laquelle nous vivons.

Ces vœux, de circonstance en ces premiers jours de 2006, sont au cœur de nos actions. Rien a voir avec cette sorte de rituel dit républicain qui prétend faire du jour des vœux et du 14 juillet la forme aboutie du dialogue social. Le mépris que le gouvernement affiche ne s'évanouit pas à date fixe : mépris pour les organisations syndicales du public comme du privé - voir le Contrat de Nouvelle Embauche - et leurs propositions, pour les instances telles le CNESER

Que penser de l'annonce par J. Chirac, sans aucune concertation, comme un vœu majeur, de



l'augmentation de la part des étudiants boursiers dans les classes préparatoires ? Les universités, placées de nouveau dans l'ombre, alors que devrait se dessiner une convergence des voies de formations. Pourtant, nos universités accueillent la grande majorité des bacheliers quelles que soient leurs origines géographique, sociale, sans sélection à l'entrée et sans numerus clausus - sauf quelques filières telles la médecine - y compris pour y délivrer 40 % des titres d'ingénieurs.

Pour l'égalité des chances, il convient d'augmenter considérablement et le nombre et le taux des bourses, de revoir un système qui date des années 50, de relancer les pré-recrutements de type IPES. Ces mesures individuelles s'imposent : les exonérations fiscales pour les familles d'étudiants les plus aisées représentent 1,7 milliards d'euros alors que le montant des bourses distribuées n'atteint pas 1,3 milliards !

Il faut stopper le désengagement de l'Etat : moins de 300 euros par an par étudiant dans le budget de la MIRE (hors salaires). C'est très loin des niveaux des autres pays développés.

Enfin c'est au crédit des mobilisations : des universitaires, au-delà des historiens, du SNESUP et de la FSU, des démocrates qu'il faut mettre le premier recul annoncé sur l'article 4 de la loi de février 2005. Il faut aller plus loin : abroger cet article indigne !

Nos lecteurs trouveront au fil des pages matière à décrypter l'actualité, à construire les rassemblements indispensables.

Bonne lecture.

ACTUALITÉ 4

- La recherche : « **un projet inacceptable** en l'état »
- Historiens, **aux ordres !**
- Cadre européen des certifications professionnelles : **quels enjeux ?**
- Elections professionnelles dans le second degré : **des résultats** très encourageants

MÉTIERS 7

- Mi-mandat du CNU : **un premier bilan**

VIE SYNDICALE 8

- L'**UNEF** sur ses deux jambes

DOSSIER 9

- L'université Pierre Mendès France de Grenoble saisie par la **frénésie gestionnaire**
- La MIRE entretient la **misère**
- Rentrée universitaire 2005 : **stagnation des effectifs**
- Quand le service militaire favorisait l'**ascenseur social**
- Rencontre avec **les Présidents**
- Sortir des **schémas** pré-établis !

RECHERCHE 16

- La loi **recherche** au sénat
- Les universités **contre** le Pacte

ENTRETIEN 18

- **A bâtons rompus** avec Philippe Rousseau

INTERNATIONAL 20

- Hommage à **Issa Koulibaly**
- **Forums** sociaux

VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE 21

- OMC-**Hongkong** : à l'issue de la conférence, rien n'est joué
- **Banlieues** : quand le libéralisme met le feu !
- **Autoroutes...** service public ?

ÉPHÉMÉRIDE

12 DÉCEMBRE

CNESER Budgétaire – Interrompu après une déclaration de l'intersyndicale dénonçant l'absence des documents préparatoires

15 DÉCEMBRE

Rassemblement devant l'Hôtel Matignon contre l'état d'urgence

4 JANVIER

Intersyndicale Recherche

4 JANVIER

Vœux de Chirac relançant un débat sur des **discriminations « positives »** en matière d'enseignement supérieur

10-17-18 JANVIER

Rencontres avec les groupes parlementaires UDF, PS, PCF sur la loi Recherche

12 JANVIER

Commission Administrative Nationale du SNESUP

16 - 17 JANVIER

États Généraux du Français Langue Etrangère, Français Langue Seconde, organisés par le SNESUP à Paris

DU 19 AU MARDI 29 JANVIER

Forum Social Mondial

17 JANVIER

Rencontre SNESUP - UNEF

À PARTIR DU 21 JANVIER

début, en commission, de l'examen du **projet de loi Recherche** à l'assemblée nationale

1^{er} FÉVRIER

Présentation par la FSU de l'ouvrage **« réinventer le syndicalisme »**

8 FÉVRIER

Début du débat parlementaire sur la loi Recherche

REGARDS SUR L'ACTUALITÉ

Loi Recherche : « un projet inacceptable en l'état »

→ par **Philippe Enclos**
Membre du BN du SNESUP, élu du CoNRS (section 36 & CID 42)

Lors de la session extraordinaire du Comité national de la recherche scientifique du 9 décembre 2005, plusieurs centaines d'évaluateurs ont rejeté les mesures « évaluation » du projet de loi pour la recherche.

Près de la moitié des membres du CoNRS (plus de 440 inscrits) ont tenu à siéger toute la journée du 9 décembre 2005 en session extraordinaire, formation rare et solennelle convoquée par la Conférence des Présidents du Comité National (CPCN) lors de sa réunion du 6 octobre, au lendemain de la publication par le gouvernement d'un projet de loi pour la recherche attendu depuis plus d'un an.

En matinée, les évaluateurs se sont répartis dans cinq ateliers consacrés aux principaux aspects de l'évaluation scientifique. Rassemblés en plénière l'après-midi à l'Université René Descartes sous la présidence d'Yves Langevin, président de la CPCN, ils ont entendu et abondamment discuté les rapports de ces ateliers, puis écouté les points de vue de Jacqueline Heinen, présidente de la CP-CNU, et de Jacques Bertoglio, représentant les Comités d'évaluation de l'INSERM.

Les discussions ont été marquées par un très haut niveau de professionnalisme, une conscience aiguë de la responsabilité conférée par la fonction d'évaluation (non dénuée d'un légitime sentiment de fierté), et une exceptionnelle qualité de débat. Le projet gouvernemental s'est ainsi trouvé faire l'objet d'une authentique évaluation, et non de ce que les mauvaises langues auraient pu appeler une contestation partisane.

Les objectifs de la session ont été aisément atteints. D'une part, les principes énoncés dans les précédentes motions de la CPCN (27 janvier, 23 juin, 6 octobre 2005) ont reçu une approbation largement consensuelle. D'autre part, les ateliers ont dressé l'état des lieux de l'évaluation de la recherche en France, à l'aune des pratiques internationales, et dégagé ou affiné de nombreuses propositions d'amélioration, prenant à contre-pied les dispositions du projet de loi.

Le long relevé de conclusions des travaux

(1) faisait, lors de la rédaction de ces lignes, l'objet d'une consultation par internet auprès de l'ensemble des membres du CoNRS, afin que le bureau de la CPCN disposât d'un mandat clair pour réagir rapidement à l'évolution de la situation.

En fin de journée l'assemblée a adopté à la quasi-unanimité une motion synthétique critiquant radicalement les conceptions de l'évaluation portées par le projet du gouvernement (2)

Extraits : « les agences de pilotage de la recherche par projets menace[nt] gravement la recherche fondamentale », « aucune amélioration de l'attractivité des métiers de la recherche », l'institution d'une « instance d'évaluation unique dissociant évaluation des unités et des personnes, qui plus est entièrement nommée, remet en cause les principes nécessaires à la qualité et à l'efficacité de l'évaluation scientifique ». La seule controverse, tranchée par un vote, a porté sur le degré de rejet du projet de loi ; dans la phrase finale : « Le projet de loi de programme pour la recherche n'est pas acceptable en l'état par le Comité National de la Recherche Scientifique », les mots « en l'état » ont été maintenus à une majorité écrasante... ●

1. http://www.cnrs.fr/comitenational/cpcn/releve_conclusion_051209.pdf

2. http://www.cnrs.fr/comitenational/cpcn/motions/mot_cpcn_051209.pdf



© istockphoto/

Historiens, aux ordres !

→ par Bernard Dompnier, *Historien, membre de l'IUF*

Voté d'abord par surprise avant que la majorité UMP, lors d'un second vote, se laisse entraîner par ses ultras, un article de loi de 2005 entend régir l'enseignement et la recherche sur l'histoire de la colonisation. De par la loi, historiens, vous démontrerez et enseignerez les aspects « positifs » de la colonisation.

LIBERTÉ POUR LA RECHERCHE

Triste temps (car ils ont toujours été tristes ceux qui présentent ces traits) où l'on veut imposer une histoire officielle. Les réactions ont déjà été nombreuses et vives à cette loi indigne d'une démocratie, au point que J. Chirac vient de promettre une « réécriture » de l'article incriminé. Mais rien n'est encore joué ; la France du début du XXI^e siècle est un pays où peuvent être portées de graves atteintes à la liberté intellectuelle, d'un double point de vue.

Ce qui est en cause, tout d'abord, c'est fondamentalement le libre exercice de leur activité par les scientifiques.

Dans le cas présent, le Parlement décide des résultats auxquels doit parvenir la recherche et, par son action législative, fait peser la menace de poursuites judiciaires contre les chercheurs qui ne s'aligneraient pas. On croit vraiment changer d'époque. Mais il n'est pas indifférent non plus – c'est le second volet – que l'histoire soit en première ligne dans de telles attaques contre la liberté des chercheurs : comme l'ensemble des sciences humaines, elle a une fonction critique sur les fonctionnements sociaux et les représentations, tout particulièrement – en ce qui concerne l'histoire – sur les constructions mémorielles.

Dès lors, elle est dérangeante pour beaucoup. Mais c'est précisément l'honneur des démocraties que de donner les conditions d'un libre débat nourri par les remises en cause et les apports des chercheurs, même si les certitudes apparemment les mieux établies doivent parfois en souffrir. La communauté scientifique doit tenir ferme sur les principes et veiller à leur application : il n'y a aucun domaine interdit à la recherche, et la liberté d'investigation et de formulation des conclusions (même provisoires et partielles) doit demeurer entière.

En fait, la volonté d'imposer dans la recherche et l'enseignement une image «

positive » de la colonisation répond à l'activisme de groupes de pression et reflète fondamentalement la poussée du communautarisme dans notre pays. Nous sommes entrés dans une spirale où une « communauté » ne s'estime reconnue que si la conception qu'elle a de son propre passé (sa « mémoire ») se trouve garantie par une sanction officielle ; cela

lui permet ensuite de poursuivre en justice ceux qui ne partagent pas cette vision. Ainsi, l'histoire s'écrit non seulement au Parlement, mais aussi dans les prétoires. Insidieusement, avec les procès Barbie ou Touvier où des historiens avaient bien imprudemment accepté de « témoigner », s'est introduite l'idée que la justice pouvait dire la vérité sur les événements du passé. A chacun son travail, est-on tenté d'écrire ; les juges ne sont pas docteurs en histoire, les codes ne sont pas des encyclopédies historiques.

UNE FONCTION SOCIALE DE L'HISTOIRE

Toutefois la liberté revendiquée pour l'historien ne doit pas laisser entendre que celui-ci peut dire tout et son contraire sur le passé. Le métier a ses règles concernant la critique des sources, l'établissement des faits et le régime de la preuve.

En d'autres termes, il ne faudrait pas laisser s'insinuer l'idée que la rigueur du travail de l'historien est moindre que celle en vigueur dans les autres disciplines.

Et c'est ce qui distingue les historiens professionnels des autoproclamés. Certaines pétitions en circulation aujourd'hui, qui ne soulignent pas cet aspect et laissent supposer que la frontière entre le roman et l'histoire est ténue, nuisent à une véritable reconnaissance de la discipline par la société. Celle-ci est d'autant plus utile que les rapports complexes entre mémoire et histoire, mettant en jeu la conscience et la per-



© Le tour du monde en un jour, affiche signée Desmeures. 1931.

ception des identités collectives, sont de réels problèmes politiques. Qu'il le veuille ou non, l'historien ne sera jamais le seul à tenir un discours sur le passé, qui est un bien commun que les individus, les groupes ou la nation ont à gérer et à assumer, ce qui n'est pas toujours simple.

L'historien n'a pas à adopter une posture de clerc qui dénierait à tout autre que lui le droit de s'exprimer sur le passé ; la spécificité de son approche tient à la scientificité de son regard sur ce passé.

S'il a une fonction sociale, c'est d'exercer une vigilance pour démonter les manipulations et les instrumentalisation, toujours renaissantes, et de développer l'esprit critique qui nourrit la démocratie (notamment par la formation des élèves et des étudiants). La recherche en histoire dérange car elle découvre toujours une réalité toujours plus complexe que ne voudraient la voir les uns ou les autres, intéressés par le confort des simplifications réductrices.

Les convictions que l'historien se forge par ses travaux n'auront jamais la force de l'évidence car aucune société ne fonctionne avec pour seul carburant la qualité des démonstrations scientifiques. Ce serait de l'angélisme que de le croire.

Autant dire que le combat pour la liberté de la recherche en histoire n'est pas près de cesser. Mais loin d'être celui d'une corporation, c'est un combat citoyen ●

Cadre européen des certifications professionnelles : quels enjeux ?

→ par Jean-Marie Canu
Membre du BN du SNESUP

Caché par une actualité riche de trop nombreuses remises en cause du système scolaire à tous les niveaux, un autre projet, celui-ci issu des travaux de la Commission européenne, doit retenir toute notre attention. Sous couvert de l'objectif – louable en soi – d'assurer une meilleure lisibilité des diplômes des pays membres de l'Union européenne, c'est une refonte radicale de la place et du rôle de ceux-ci qui se profile.

Très schématiquement, les auteurs du projet, tous estampillés « experts européens », ont laborieusement construit un Cadre européen des certifications professionnelles (CECP), un « méta cadre » dont la fonction serait de permettre la lisibilité des diplômes, titres et certifications professionnelles existant dans l'UE (1). Ce CECP comporte 8 niveaux, eux-mêmes répartis en 6 compétences, soit 48 critères de certification. Bien que ces résultats soient le produit de travaux d'experts dûment mandatés par les ministres européens de l'enseignement, nombre de responsables administratifs ont publiquement reconnu le caractère irréaliste d'un tel tableau (2).

Mais là n'est pas plus grave, tant les experts européens nous ont habitué à construire des usines à gaz.

La vérité, c'est qu'il s'agit, en construisant un cadre européen des certifications, de remettre en cause, là où il existe comme en France, un système qui articulait les qualifications acquises et sanctionnées par des diplômes nationaux (reconnaissance académique) aux emplois disponibles, via les conventions collectives construites par les partenaires sociaux et sanctionnées par la puissance publique (reconnaissance sociale ou professionnelle). Cette construction sociale, produit de décennies de luttes et de négociations, assurait plus ou moins à toute personne sortie du système éduca-

tif un emploi correspondant à sa qualification. Du point de vue des représentants gouvernementaux et des experts européens, cette logique est antinomique à la recherche de la compétitivité. Dans un monde en guerre économique, chacun se doit d'être compétent, pour assurer en même temps sa propre employabilité et la compétitivité de la firme qui l'a embauché (en CDD pour commencer). Dans ce paradis ultra libéral, la flexibilité nécessaire à la compétition s'accorde mal avec la protection du travailleur.

D'où la construction d'un système de certification prenant en compte non plus des qualifications acquises, mais des « résultats d'apprentissage », des « performances », des « compétences sociales transversales »... que seules bien entendu les entreprises seraient à même d'évaluer. Serait ainsi remis en cause un système institutionnel dans lequel l'enseignement public était le principal pourvoyeur de diplômes nationaux, sous le contrôle de l'Etat, en relation avec les partenaires sociaux.

Certes, il ne s'agit à l'heure actuelle que de construire un cadre de certification. Qui n'est pas censé porter atteinte aux systèmes nationaux d'éducation (principe de subsidiarité oblige). Mais on comprend qu'il s'agit, en construisant ce cadre, d'aboutir dans un premier temps à une harmonisation européenne des certifica-

tions, elles-mêmes complètement dissociées des cursus de formation. Ce qui permet dès lors la création d'un ensemble « d'agences sectorielles, nationales ou internationales » prenant en charge la certification, elle même garantie par une démarche d'« assurance qualité ». A terme, le risque est évident que ce soient les systèmes de formation eux-mêmes qui s'alignent sur ce nouveau schéma de certification.

Un tel zèle à de quoi étonner. Il a été jusqu'à indisposer la représentation patronale qui dans des instances consultatives comme le CSE (Conseil supérieur de l'éducation) ou le CNFPTLV (Conseil national de la formation professionnelle tout au long de la vie) a tenu à prendre ses distances.

Les protestations de la majorité des organisations syndicales de l'enseignement ont permis d'obtenir un report de la décision française au-delà de la date butoir. Il faut maintenant obtenir que s'engage un vrai débat démocratique sur cette question fondamentale ●

1. Petite précision utile : TOUS les diplômes du supérieur sont considérés comme à finalité professionnelle
2. C'est ce qui est clairement ressorti des trois expérimentations réalisées par la Direction de l'Enseignement Scolaire (DESCO).

Elections professionnelles dans le second degré : des résultats très encourageants

→ par Alain Policar
Membre de la CA du SNESUP,
élu de la CAPN des agrégés



Le renouvellement des CAPN et des CAPA a eu lieu le 6 décembre.

Bien que nous ne disposions pas, à l'heure où nous écrivons, des résultats complets de l'enseignement supérieur, tout laisse supposer qu'ils confirmeront l'excellente performance d'ensemble de la FSU.

Notre fédération syndicale est la seule organisation à progresser de plus d'un point alors que la CFDT enregistre, avec un recul de plus de 2 points, un échec

indiscutable. D'une façon générale, l'écart avec les autres organisations syndicales s'est encore creusé.

Les enseignements à tirer de ce scrutin sont sans ambiguïté. Ils attestent de l'adhésion de nos collègues aux combats que nous menons contre la politique gouvernementale. Pour l'enseignement supérieur, la participation électorale pour la première fois mesurée est d'environ de 40 %, proche de celle des élections au CNU.

Les voix SNESUP sont de l'ordre de 45 %

Ils sont le produit de la mobilisation de nos militants et de nos adhérents, de plus en plus inquiets devant le nombre de suppression de postes dans le second degré et la criante insuffisance de moyens dévolus à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Dans le détail, la FSU renforce la majorité dont elle disposait pour les CAPN certifiés et agrégés dans un contexte de participation soutenue (61,08 %).

Chez les certifiés, elle obtient 52,8 % des voix (soit + 0,73 point) et chez les agrégés 49,5 % (soit +0,3 point).

Dans l'ensemble des CAPN, la FSU obtient 51,99 % alors que le SGEN, qui arrive en deuxième position, doit se contenter de 11,23 %.

Le SNALC est à 9,44 %, SE à 7,3 %, FO à 6,19 % et Sud à 6,18 %. Les 7 autres organisations ne représentent que 7,67 %.

Ces résultats sont indubitablement un encouragement à renforcer la lutte afin que la politique profondément réactionnaire de ce gouvernement soit discréditée aux yeux non seulement des enseignants mais de l'ensemble des partenaires du monde éducatif ●

Nos élus en CAPN :

- Henri Lelourec** (agrégé)
- Alain Policar** (agrégé hors classe)
- François Beney** (certifié)

MÉTIER

Mi-mandat du CNU : un premier bilan

- par Jean Fabbri *Secrétaire Général*
- Jacques Guyot, *Membre du BN, co-responsable du secteur CNU*
- Carole Hoffmann, *Membre de la CA, co-responsable du secteur CNU*

Dans nombre de sections du CNU ou groupes de sections, les élus diffusent actuellement un compte-rendu de mandat. Ils sont envoyés aux syndiqués qui ont fait connaître leur section du CNU. Demandez le vôtre !

Le scrutin de novembre 2003, marqué par une forte participation, a prouvé l'attachement des enseignants-chercheurs au CNU en tant qu'instance nationale élue (pour les 2/3) chargée des qualifications et d'une partie (1/2) des promotions.

La conjugaison d'une réglementation améliorée par l'action du SNESUP et de la présence renforcée d'élus syndicaux a apporté de notables garanties :

- deux rapporteurs par dossier
- rapporteurs désignés par le bureau de la section et non par le seul président
- l'assurance de véritables débats sur les critères employés, sur les cas individuels et dont sont exclus les appréciations sexistes ou xénophobes, politiques ou antisyndicales
- une composition pluraliste des sections qui permet d'assurer, en fonction des choix des électeurs, la présence des diverses écoles de pensée, des différentes organisations syndicales ou autres.

Même s'ils ne sont pas majoritaires – et il est exceptionnel qu'ils le soient – les élu(e)s SNESUP expriment notamment, à côté de l'exigence d'une liaison enseignement recherche à tous les niveaux et dans tous les établissements d'enseignement supérieur, la prise en compte équilibrée de toutes les missions dans le juge-

ment porté sur l'activité des enseignants-chercheurs.

Le CNU (tout comme les commissions de spécialistes dans une certaine mesure), possède des particularités rarement rencontrées dans les instances d'évaluation, dans les jurys de recrutement ou de promotion de la fonction publique :

- 1- le jugement par les pairs
- 2- la parité entre le collège A et le collège B – qui constitue, il faut le rappeler 70 % de la profession
- 3- deux tiers de membres élus sur scrutin de liste à la proportionnelle ce qui assure une véritable représentativité et le pluralisme
- 4- l'existence d'une instance d'appel pour les qualifications

Quelques cas individuels témoignent encore de la persistance de comportements que l'action du SNESUP a néanmoins fait reculer : querelles d'écoles, parti pris idéologiques ou politiques, hostilités personnelles.

Dans certaines sections, on est même en droit de s'interroger sur l'impartialité des jurys quand on constate que dans les 20 à 25 % de qualifiés MC, figurent pour l'essentiel les docteurs de quelques universités.

CONCLUSION

L'amélioration du lien, conception forte du SNE-SUP, entre les élus, le syndicat et les collègues dans chaque discipline est une clef décisive pour les carrières de tous.

Menaces sur le CNU ?

Le projet de loi «Pacte pour la Recherche» prévoit la création d'une Agence d'évaluation de la Recherche (AER), entièrement composée de membres nommés, ayant le contrôle de l'évaluation et de la notation des établissements et des équipes de recherche, et par ailleurs, chargée de l'analyse des procédures d'évaluation des personnels et pouvant émettre des recommandations en la matière. Le CNU, comme le CoNRS, est intégré dans l'avant projet ; sa composition, son mode d'élection ne sont pas directement mentionnés. Il est d'une certaine façon mis sous tutelle.

Le CNU ne serait plus qu'un outil piloté par l'AER et il ne serait plus le représentant de la communauté universitaire, élu pour la majorité de ses membres par elle.

Dès lors, pourquoi maintenir des élections (longues, compliquées, coûteuses,...) si son rôle devient technique et se borne à appliquer les recommandations de l'AER ?

Les conceptions de la droite universitaire et mandarinale, reprises dans le projet de loi, s'organisent autour du modèle de l'expert nommé par le pouvoir politique, tout puissant et infailible dont le dossier scientifique est supposé garant des qualités essentielles que l'on est en droit d'exiger des évaluateurs : outre la compétence, l'impartialité et l'honnêteté.

Le rejet du texte gouvernemental par le CNESER le 9 novembre, montre l'inquiétude et la détermination de la communauté universitaire.



Carole Hoffmann, membre de la CP CNU

© I.D.R.

L'UNEF sur ses deux jambes

→ par François Bouillon,
Membre du BN du SNESUP

Quatre ans après son congrès de réunification, le 79e congrès de l'UNEF s'est déroulé à Reims du 1er au 4 décembre 2005. Il a offert le visage d'un syndicalisme étudiant rassemblé et plus fort. Avec un nombre d'adhérents en forte augmentation, plus de 50 %, l'UNEF peut porter plus haut et plus fort une conception du syndicalisme de conquêtes sociales fidèle au meilleur de la tradition française.

La conception de l'UNEF est celle d'un syndicalisme marchant sur ses deux jambes ; c'est-à-dire de celui qui allie, dans sa pratique, l'élaboration de propositions inscrites dans un projet syndical de transformation de la société et la mobilisation dans l'action du plus grand nombre. Syndicalisme toujours prêt à négocier sur la base d'un rapport de forces et refusant d'un même mouvement le syndicalisme d'accompagnement marqué du sceau d'un fatalisme inacceptable mais aussi le syndicalisme uniquement contestataire.

L'aspiration majeure exprimée au cours du congrès c'est d'en finir avec une jeunesse le plus souvent dépendante et précarisée. Exigence prenant un singulier relief au moment où la société française sortait à peine de la flambée des violences dans les banlieues. Symptômes d'une profonde crise sociale où une partie de la jeunesse est enfermée dans le monde sans espoir des cités ghettos et de l'échec scolaire alors que près d'un million d'étudiants est contraint de tra-



© D.R.

vailler pour financer leurs études.

Pointant avec la plus extrême sévérité la responsabilité du gouvernement, ses orientations et ses mesures libérales, dans cette aggravation de l'urgence sociale frappant au premier chef les jeunes, le Congrès s'était aussi donné pour tâche de tracer les voies et les moyens pour sortir de cette situation. L'objectif central étant de donner plus d'égalité des droits et des conditions pour tous les jeunes, de leur ouvrir un droit à l'avenir, et de faire de la relance de la démocratisation de l'école et de l'université une urgence pour la société. Quatre idées force ont dominé le congrès : la primauté du principe d'égalité des droits, des conditions, de traitement et le refus de l'alibi d'une politique de « discrimination positive » qui laisserait en l'état les racines même de l'inégalité ; la sécurisation des parcours de formation des 16-28 ans ; l'unification du service public d'enseignement supérieur en intégrant dans les universités les BTS, les

classes préparatoires et les grandes écoles ; la programmation des moyens d'une véritable priorité à l'éducation.

SIX PRIORITÉS

Dans un appel à la société française, c'est sous la

▼
En finir avec une jeunesse le plus souvent dépendante et précarisée.
 ▲

forme de six priorités que les étudiants de France ont exprimé leur projet de démocratisation de l'accès de tous au savoir :

1/ Faire de la jeunesse une priorité d'ambition et de moyens. Une loi de programmation pluriannuelle devant permettre d'atteindre l'objectif de 2 % du PIB consacré à l'enseignement supérieur.

2/ Mettre les jeunes en sécurité sociale. La solidarité nationale doit être effective pour tous avec prise en charge de tous les jeunes de 16 à 28 ans, partie intégrante d'un nouveau contrat social. Un plan social étudiant se substituant accordant l'au-

tonomie aux étudiants, leur permettant l'accès à un logement, à la culture, à des soins de qualité.

3/ Rendre effective la révolution pédagogique pour permettre la réussite de tous les jeunes en mettant notamment en place un accompagnement personnalisé des étudiants pour aider à la réussite de tous.

4/ Lutter contre toutes les discriminations : l'Université doit accueillir de la même manière tous les enfants de la République.

5/ Unifier le service public d'enseignement supérieur. Il est urgent de mettre un terme à la dualité de l'enseignement supérieur français. Un cadrage national des formations supérieures et une meilleure orientation des étudiants contribueraient à plus d'égalité.

6/ Garantir à chacun l'accès à une qualification reconnue sur le marché du travail. Réglementer nationalement les stages ; lancer un plan de programmation de l'emploi public ; créer une allocation de recherche du premier emploi.

Dans deux ans, en 2007, lors de son prochain Congrès, l'UNEF aura 100 ans. C'est à Lille que son congrès fondateur eut lieu. Avant de retourner peut-être en ce lieu, elle sort de son congrès bien déterminé à mener toutes les actions nécessaires pour faire aboutir ces priorités, y compris en intervenant fortement dans le cadre de la campagne présidentielle ●



© D.R.



© Istockphoto/Beata Pastuszek.



Mondes universitaires : facettes de l'inégalité

Multiplés sont les facettes de l'inégalité dans et par le service public d'enseignement supérieur et de recherche : inégalités de territoire, inégalités d'accès et de réussite pour les étudiants, inégalités de ressources et de reconnaissance sociale entre la filière des grandes écoles et celle des universités, inégalités de financement entre les établissements et les formations universitaires, inégalités dans les possibilités de mener une activité de recherche pour les enseignants-chercheurs ou selon les disciplines...

Ce modeste premier dossier de la nouvelle publication, dorénavant mensuelle, du SNESUP se contente d'esquisser l'analyse de seulement quelques aspects de l'inégalité : droits d'inscription et gratuité des études supérieures, hétérogénéité des financements à travers les dotations aux établissements universitaires, panne de la démocratisation et orientations des étudiants à l'entrée des cursus universitaires, impact des politiques régionales.

Les inégalités telles qu'elles sont comprises ici ne renvoient qu'au seul principe d'égalité qui suppose de donner le plus possible à tous et, en même temps, à chacun. Principe qui est consubstantiel aux conditions concrètes de l'égalité : égalité de traitement et mêmes droits pour tous, personnels du supérieur comme étudiants ; effort national et évaluation équitables pour tous les établissements ; aide matérielle et pédagogique accrue pour les plus démunis.



© D.R.

DROITS D'INSCRIPTION

L'université Pierre Mendès France de Grenoble saisie par la frénésie gestionnaire

→ par Alda Del Forno
Secrétaire académique SNESup

→ Ramon Tortajada
Secrétaire SNESup de Grenoble 2

Grenoble et ses universités ont toujours été considérées comme un champ d'expérimentation : la tentative d'imposer, à l'université Pierre Mendès France, une augmentation des droits d'inscription sous couvert de droits spécifiques en est le dernier exemple.

L'équipe présidentielle de l'UPMF a demandé aux étudiants des droits d'inscription « facultatifs ». Ils majoraient très fortement les droits nationaux : 200 € pour chacune des trois années de licence et le M1, de 400 à 900 € pour le M2, 300 € pour le doctorat, 450 € pour les IUT, IUP, IAE, 600 € pour les licences pro et 900 € pour les filières professionnalisantes.

La situation

Elle est celle de nombreuses universités : la politique ministérielle découple les habilitations des dotations SANREMO ; comme l'université est réputée « sur dotée » par rapport à la moyenne, elle ne reçoit du ministère que 85 % des crédits.

La Région Rhône-Alpes dessert en partie la contrainte matérielle. Ses aides sont – juste politique – ciblées sur des missions non-nationales : financement du matériel informatique à la disposition de tous les étudiants, accès en ligne à des encyclopédies et dictionnaires, attribution de bourses de mobilité internationale.

Le contexte

L'équipe présidentielle n'a retenu du passage au LMD que l'impulsion à la concurrence entre les universités. L'université devait offrir une image « attractive et per-

formante ». Les habilitations de masters ont été délivrées selon ces beaux principes « d'excellence », à moyens constants.

L'effet premier de cette politique a été une pression accrue sur le budget de fonctionnement. Il n'y a pas eu de réorganisation de filières ou de mutualisation de moyens. La solution a consisté à chercher des financements dans la poche des étudiants. La mesure a été votée en juin 2004 par un CA majoritairement acquis aux idées présidentielles. Elle devait être appliquée en 2005. La justification de ces frais d'inscription nouveaux a été au-delà de toute décence : ce qui faisait et fait partie du processus normal de transmission des connaissances est devenu objet de négoce. Ces prestations « facultatives » mais très fortement encouragées ont été détaillées dans plusieurs moutures de « passeports universitaires ». Les plus scandaleuses étaient : l'accès aux conseils de la CIO, l'aide à la mobilité internationale, aux bourses de la Région, l'organisation du sport pour les handicapés. Dans la version finale, on a : les cours de langue hors maquettes, le prêt à domicile d'ouvrages, l'accès au réseau WIFI, l'impression de textes, l'aide à la mobilité internationale, la fourniture de

portefeuilles de stages, l'accompagnement des stages, l'accès au matériel audio-visuel et aux équipements des laboratoires.

Réactions

Dès la mise en place effective de ces droits, en juin 2005, les réactions ont été vigoureuses. Les étudiants se sont mobilisés dans des actions intersyndicales (occupation répétée des locaux, manifestations en ville). Le SNESup ainsi que d'autres syndicats d'enseignants et de personnels administratifs ont été partie prenante de l'action (motions, conférences de presse, appel à refuser les discriminations).

L'équipe présidentielle a fait confirmer ses choix par un CA de septembre 2005.

Les étudiants ont porté plainte devant le Tribunal administratif. Le recteur en a fait autant, sur demande du ministre, qui a, toutefois, fait savoir, au même moment, qu'il n'accorderait pas de rallonge budgétaire.

Résultats

Le TA a jugé l'affaire, le 16 décembre. Son jugement sera communiqué plus tard ; mais le commissaire de la République en a donné la teneur aux présents et aux médias : les décisions du CA de l'UPMF du 06/04 et du 09/05 sont annulées, les droits spécifiques ne sont légaux que si le coût de la prestation fournie en contrepartie est explicite.

Les étudiants peuvent demander le remboursement des droits payés.

L'équipe présidentielle, dans sa logique d'exemplarité, a prétendu assumer les rôles délaissés par le ministère : gestionnaire efficace, mais aussi organisme charitable, puisqu'elle avait prévu d'exonérer de ces nouvelles exigences les boursiers sur critères sociaux. Son échec est, ici, patent.

▼
Ce qui fait partie du processus normal de transmission des connaissances est devenu objet de négoce.
▲

On ne peut toutefois pas crier victoire. L'existence de droits spécifiques n'est nullement remise en cause, il suffit qu'ils soient justifiés par le calcul du coût de la prestation. C'est le chemin pour que les universités modulent à leur gré les droits d'inscription. Il leur suffira de déterminer avec soin les prestations pédagogiques spécifiques.

Le jugement n'est qu'un épisode dans la mise en place de nouveaux modes de financement de l'université ●

FINANCEMENTS

La MIREs entretient la misère

→ par Michelle Lauton, Membre du BN du SNESUP, élue au CNESER

Suite au refus du ministère de donner aux membres du CNESER les documents budgétaires, la plupart des représentants des personnels, des étudiants, ainsi que ceux de la FCPE, avaient quitté la salle le 12 décembre 2005 après avoir lu une déclaration protestant contre le fait qu'une nouvelle fois, les élus n'ont pu faire leur travail correctement.

Le SNESUP a écrit au ministère pour demander une nouvelle réunion du CNESER sur ce sujet. Le 20 décembre, Jean-Marc Monteil a déclaré dans une interview à l'AEF, que l'avis du CNESER était « réputé donné » et que celui-ci ne serait pas reconvoqué ! Une lettre signée par J. Fabbri et G. Aschieri a été envoyée à G. de Robien pour exiger cette convocation et un débat sur les moyens des établissements (1).

La répartition des créations d'emploi

Les créations d'emploi, en volume certes insuffisant (1079) au regard des besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont le résultat de l'action de la communauté universitaire depuis 2004. Mais seuls sont répartis 853 emplois d'enseignants-chercheurs et enseignants, très en deçà des emplois créés.

Le contingent d'emplois répartis ne permettra manifestement pas de couvrir les besoins de formation et de recherche, particulièrement en Lettres, Sciences Humaines et Sociales où, par exemple en langues, les besoins engendrés par la mise en place du LMD et validés par les habilitations ne pourront être satisfaits. Le nombre restreint d'emplois de professeurs (environ 20 % seulement de l'ensemble des emplois d'enseignants-chercheurs) va accentuer le déséquilibre entre professeurs et maîtres de conférences. Le déséquilibre entre disciplines est considérable (la plus grande partie des emplois sont créés en biologie et médecine, moins de 11 % en Histoire-Géographie et Urbanisme).

La répartition faite ne permettra pas de corriger les insuffisances d'encadrement. La limitation du nombre de demandes à 15 par établissement, quels que soient leurs besoins, avec un mode de répartition annoncé sur des critères recherche liés aux pôles de compétitivité, a pesé sur les choix des établissements pour leurs demandes. Ainsi, ils ont souvent classé en tête les



emplois qu'ils pensaient pouvoir obtenir selon la politique ministérielle annoncée. Le ministère avait annoncé que plus de 30 % des emplois créés et répartis d'enseignants-chercheurs seraient destinés aux pôles de compétitivité, ce qui traduit un pilotage politique encore substantiel. Mais le mécontentement soulevé par cette annonce a dû être pris en compte en partie. C'est finalement la majorité des emplois qui sont attribués aux « sciences dures », dans des secteurs où le nombre d'étudiants a malheureusement chuté depuis de nombreuses années. Les Lettres et Sciences humaines sont encore fragilisées. Le ministère a tout fait pour limiter les recrutements d'enseignants-chercheurs. Des emplois de PRAG figurent dans la répartition.

▼
**La répartition des emplois
 ne permettra pas
 de corriger les insuffisances
 d'encadrement.**
 ▲

À l'aune des critères du ministère – muets sur le potentiel d'encadrement, puisque le coefficient P/B de 2006 n'est même plus communiqué – des universités mieux dotées (coefficient P/B sensiblement supé-

rieur à 1 en 2005) se voient attribuer des emplois comparativement nombreux (8 à 12). À l'opposé, des établissements sous dotés selon ces mêmes critères (coefficient P/B inférieur à 0,8) sont loin du compte : Bretagne Sud (8), Lille 3 (7), Paris III (7). Et pour d'autres universités situées dans des territoires où la situation sociale est particulièrement difficile, comme l'a confirmé la crise des banlieues, les dotations ne permettront pas de combler le retard accumulé : c'est le cas de Paris 12, Paris 13 et Marne la Vallée ou de l'Université du Littoral. L'université des Antilles-Guyane n'avait obtenu qu'un seul emploi de MCF en 2005 et reçoit cette année 3 MCF et 2 ATER ! Mais la situation insulaire est toujours traitée différemment selon que l'on est à des milliers de kilomètres de Paris ou plus près... Les EPA de Nîmes et Albi ne voient pas davantage combler leur retard.

Le mode de répartition des emplois est en décalage total avec les besoins des IUT, qui ont dû faire face à la mise en place des nouveaux programmes dans une situation de sous-encadrement notoire.

Pour les IUFM, le nombre total d'emplois prévus n'est que de 26, dont 19 MCF et 0 PR. Au moment où doit se mettre en place l'intégration des IUFM dans les universités et où le développement de la recherche dans ces établissements est nécessaire, ces établissements ne sont pas mis en mesure de remplir leur mission. Ainsi, l'IUFM de Grenoble avec 17 000 heures complémentaires n'obtient aucune création d'emploi. Quant aux 708 emplois d'IATOSS, ils sont majoritairement créés en catégorie A (521) et B (127). Mais c'est loin de répondre aux besoins réels des établissements dans lesquels une augmentation sensible de la charge de travail des personnels existe (mise en place du LMD, de la LOLF). De plus, la disparition des personnels de catégories C et D s'accompagne d'un abandon de leurs missions qui sont au mieux sous traitées à des sociétés spécialisées (ménage par exemple).

Dotations, une opération en trompe-l'œil

S'agissant de la dotation financière des établissements, une opération en trompe-l'œil a eu lieu et s'est reproduite au niveau des établissements. On a ajouté à la DGF, le montant des crédits de l'ex-article 3196 (personnels non titulaires) transféré du budget de l'Etat à celui des établissements ! Le Directeur de l'Enseignement Supérieur ose dire que ces crédits donneront une « trésorerie conséquente » dans les établissements et permettront de « générer des produits financiers »..., « gestion » qui n'est

sans risque comme cela s'est déjà vu. Et il oublie de signaler qu'il y a aussi transfert de responsabilité !

Pour la DGF elle-même, c'est son insuffisance globale qui est à souligner et son augmentation (+1,76 %) couvre à peine l'inflation ! La DGF, élément clé du budget (plus du quart des ressources des universités), est la base du financement et de l'accomplissement des missions de l'enseignement supérieur, notamment en matière de formation, malgré la part croissante prise dans le budget par le contrat et par les ressources propres.

Cette DGF 2006 reste bloquée à son niveau de 2005.

Cette DGF 2006 reste bloquée à son niveau de 2005, pour les 2/3 des universités, et pour plus d'un 1/3 depuis souvent plus de 2 ans, sans qu'aucun élément concernant l'évaluation ministérielle des besoins ne soit communiqué. Certes, avec des disparités. Les établissements les « moins bien dotés » ont parfois un petit accroissement de DGF, mais cela ne compense pas un énorme déficit d'emplois générant des heures complémentaires d'enseignement qui pèsent sur leurs budgets. C'est notamment le cas des universités de création récente.



Pour les 56 universités, qui n'ont aucun supplément DGF, c'est donc une diminution en crédits réels. Faut-il souligner que les coûts de fonctionnement (chauffage, électricité, mais aussi les biens et services courants nécessaires pour l'enseignement, la recherche, les relations extérieures) s'accroissent du fait des prix, et des transformations souhaitées des enseignements comme de la recherche ?

Alors que le LMD entre dans sa 4^e année, aucun moyen nouveau n'est alloué ! Le gouvernement laisse le soin aux universités d'ouvrir les formations habilitées au gré de leurs moyens, les incite à réduire, regrouper leurs formations. L'aide aux étudiants est quasiment inexistante : sans moyens, comment mettre en œuvre des dispositifs spécifiques pour l'accès à l'enseignement supérieur des étudiants issus des milieux défavorisés et des « quartiers », des étudiants étrangers des pays du Sud, ainsi que pour la réussite des étudiants les plus en difficulté ?

Devant cette situation, la discussion budgétaire a été vive dans les établissements, certains refusant de voter leur budget,

d'autres le votant dans des conditions très serrées, avec souvent le vote de motions.

Le vote au Parlement

Alors que la recherche est une priorité nationale, après une commission mixte, le Parlement a adopté un budget de la MIREs considérablement amputé (augmentation de trois millions d'euros des crédits pour l'enseignement supérieur privé, diminution de 36 millions des crédits) alors que le budget initial ne permettait déjà pas aux établissements d'enseignement supérieur public de remplir leurs missions d'enseignement supérieur et de recherche.

Nos exigences

Pour aller vers l'objectif de 50 % d'une classe d'âge à l'Université, il faudrait aller au moins vers le doublement de la part de PIB consacrée à l'enseignement supérieur (passer de 0,6 à 1,2 %, à comparer aux 2 % déjà aux USA), et une dépense par étudiant à l'Université de 10 000 €, dans un nouveau contexte où le lien enseignement-recherche serait revivifié sur tout le front des connaissances. Nous demandons beaucoup plus d'emplois d'enseignants-chercheurs et d'IATOSS, une programmation pluriannuelle des créations, une définition des besoins élaborée par tous les acteurs de l'enseignement supérieur et une tout autre logique de répartition prenant en compte réellement leurs missions d'enseignement et de recherche ●

1. www.snesup.fr,
et rechercher : "CNESER lettre"

DÉMOCRATISATION

Rentrée universitaire 2005 : stagnation des effectifs

→ par Maurice Hérin, Membre du BN du SNESUP

En 2005 il n'y a pas plus d'entrants dans le supérieur qu'en 2004, mais les choix d'accès aux diverses formations sont différents.



Les premières estimations de la rentrée dans les universités font état de 1 321 000 étudiants. C'est 0,7 % de plus qu'à la rentrée précédente, mais ceci est à comparer à 1 459 000 étudiants recensés dix ans plus tôt. Le léger accroissement de cette rentrée est à lier pour une part aux résultats élevés du baccalauréat 2005. Il faut en même temps prendre en compte les effectifs des IUT (111 000 étudiants) dont la réduction confirme celles des 3 années précédentes. À noter que les STS (sections de techniciens supérieurs des lycées) connaissent la même évolution que les IUT. Les détails statistiques livrés par le Ministère (1) sont à consulter mais le fait

essentiel c'est bien que cette rentrée 2005 confirme une réduction ou une stagnation des effectifs des universités depuis 1995, « année charnière pour la scolarisation des jeunes de 15 à 29 ans » (2).

Choix des nouveaux entrants : tendances fortes

Les données de la DEP (Direction de l'évaluation et de la prospective du ministère) sont à prendre avec précaution, car on ne voit pas comment dans le fouillis des appellations LMD actuelles, les choix des entrants de 1^{re} année peuvent être clairement recensés. Toutefois, si on prend ensemble les données exhaustives de la rentrée 2004 et les estimations pour la ren-

trée 2005, des tendances fortes apparaissent :

1. le fléchissement continu des formations générales scientifiques confirme la réduction sur 10 ans, d'un tiers des entrants.

2. Les Lettres et Sciences du langage, l'AES ont connu de fortes régressions, alors que les Sciences économiques et les Sciences Humaines se sont maintenues.

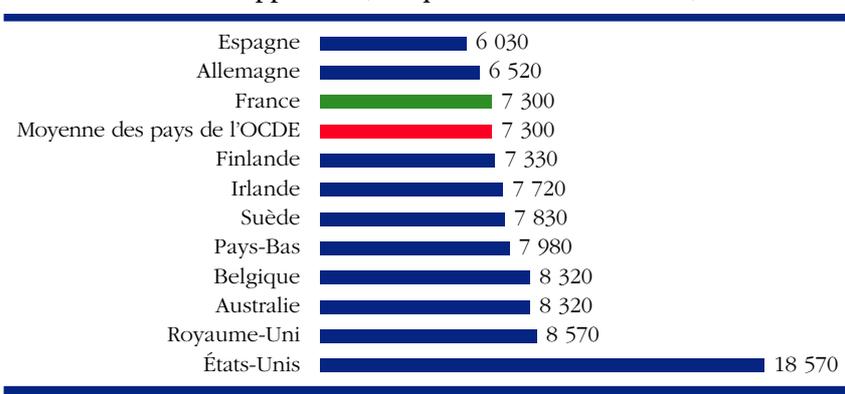
3. Les STAPS connaissent une baisse sensible des nouveaux entrants: -14 % en 2005, comme en 2004

4. Le secteur santé à l'opposé est marqué par une forte progression : + 15 % et + 10 %

Explications

Le cas du secteur santé est à mettre en relation avec des mesures de desserrement du numerus clausus. Le lien formations supérieures-professionnalisation est aussi important pour nombre de jeunes nouveaux entrants. A contrario, l'affaiblissement du recrutement en formations générales est, lui, à mettre en relation avec la réduction massive des places ouvertes au concours de recrutement, notamment en STAPS. On retrouve ce même mouvement dans l'entrée en 3^e cycle, avec la baisse sensible des effectifs en DEA et l'augmentation des effectifs des DESS. Et aussi le même mouvement vers les formations d'ingénieur, universitaires ou externes. Au total l'insécurité vers l'emploi plus que le contenu même des formations semblent déterminants dans ces choix à l'entrée du supérieur, comme dans les choix en 3^e cycle.

Dépense annuelle moyenne par étudiant, hors activités de recherche et développement (en équivalents-dollars - 2002).



En 2002, la dépense moyenne annuelle par étudiant est de 7300 \$, la France est en retard sur les pays développés. Particulièrement pour les universités dont la dotation moyenne s'établit (en 2004) à 6700 €, soit moitié moins que pour les CPGE.

Source : Etat de l'Ecole (DPD-MEN) édition 2005 indicateur 23.

Le fossé et les fractures

Cette stagnation, voire cette régression sur 10 ans de l'entrée des nouvelles générations dans l'enseignement supérieur devient, enfin, une question de société. On ne peut que s'en féliciter tout en mesurant les verrous à faire sauter.

Avec une dépense annuelle moyenne de 6 700 euros par étudiant en université, on est loin des 10 000 euros nécessaires !

C'est un véritable fossé financier et social qu'il faut combler, à l'inverse du budget 2006, avec des établissements qui ont la

charge d'accueillir sans réels moyens 40 % ou plus de 50 % de boursiers.

La communauté universitaire, le pays ont les moyens d'y faire face, ils l'ont montré à d'autres moments, récents, pour peu que l'exigence d'un grand service public d'enseignement supérieur et de recherche devienne une exigence collective fortement partagée ●

1. Notes d'information 05.40, 05.25, 05.24, etc. Les notes d'information de la DEP sont consultables sur le site du Ministère :

<http://www.education.gouv.fr/stateval/ni/ni.htm>

2. Note d'information 4.12 : regards sur la période 1985-2001.

DÉMOCRATISATION

Quand le service militaire favorisait l'ascenseur social

► par François Bouillon, Membre du BN du SNESUP

Dans son petit livre, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social* (1), à tous égards passionnant, Eric Maurin offre une explication inédite et surprenante de l'arrêt voire de la régression des poursuites d'études chez les jeunes adultes. Cette explication est à trouver dans la suppression du service national décidée en 1997 pour les générations d'hommes nés en 1979 !

Dans une étude que l'auteur a menée avec Theodora Xenogiani, il montre que le service militaire était une puissante motivation pour poursuivre ces études dans la mesure où des scolarités plus longues permettaient d'envisager un service national moins pénible, moins ennuyeux voire qualifiant. En comparant les taux de scolarisation des

18-23 ans avant et après la réforme de 1997, les résultats sont significatifs : « une rupture très nette apparaît après la réforme, avec une baisse d'environ 7 % des taux de scolarisation entre 18 et 20 ans, tandis que, pour les jeunes filles, aucune tendance n'est repérable » (op.cité, p.79). Mieux et plus grave, une analyse fine des résultats de l'enquête, montre que ce sont les fils des classes populaires qui ont le plus pâti de cette réforme. Dans le même temps, la poursuite d'études pour la plupart des fils de cadres n'a pas connu de changement. L'abolition du service national n'a eu quasiment aucun impact sur leur scolarité.

Eric Maurin en conclut que « ces résultats délivrent une leçon d'une portée considé-



© Istockphoto/Fielding Pieperett

nable : la décision de poursuivre ou non des études n'est pas l'objet d'un déterminisme social irrémédiable et intangible, mais représente le résultat d'arbitrages réalisés par les étudiants et leurs familles, arbitrages par nature fluctuants et dont les

► termes peuvent être modifiés par l'action publique » (idem).

Bel exemple de cercle vertueux de l'action publique et de la demande sociale. Cette dernière n'est pas une donnée en soi, elle est aussi fortement travaillée par le politique. Surprenant donc : quand le service militaire favorisait l'ascenseur social, la ségrégation sociale dans et par l'école était atténuée. Cette perspective, faute du

regard scientifique ici posée, avait échappé aux observateurs. De surcroît, cette nouvelle donnée explique en partie ce que l'on se contentait de constater : la panne de la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur depuis 10 ans ●

1. Eric MAURIN, *Le ghetto français, enquête sur le séparatisme social*, La République des Idées/ Le Seuil, 2004.



© Couverture du livre d'Eric Maurin.

POLITIQUES RÉGIONALES

Rencontre avec les Présidents

► par Jean Fabbri, *Secrétaire général du SNESUP*

Les Conseils régionaux investissent de plus en plus des questions liées à l'enseignement supérieur et à la recherche. C'est d'une certaine manière une seconde phase de la décentralisation qui frise avec les frontières des attributions législatives actuelles de ces collectivités territoriales. Le premier temps a marqué le paysage par les nombreuses constructions et réhabilitations de lycées, les régions réalisant enfin ce que l'État n'avait ni construit ni planifié. Pour le supérieur certaines régions ont

depuis une dizaine d'années entrepris également un soutien significatif aux constructions et équipements. Mais depuis 2004 il y a une double accélération à laquelle n'est pas étrangère la mobilisation pour « sauver la recherche » qui a marqué le premier trimestre 2004. Si la quasi-totalité des Régions a, à l'issue des dernières élections, un exécutif animé par le PS, toutes se sont dotées d'un vice-président « recherche et enseignement supérieur » et toutes mènent depuis bientôt deux ans un actif travail de

recomposition. Il s'agit dans tous les cas d'un investissement fort vers l'innovation via les pôles de compétitivité, dans une forme de remodelage des périmètres des unités de recherche et des potentiels de formation (universités et Ecoles). Au nom de l'efficacité économique et du soutien à l'emploi toutes les autres considérations s'effacent aux yeux des exécutifs régionaux. La concertation avec les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieur est trop souvent inexistante ou bâclée (en particulier limitée souvent aux seuls présidents d'universités et directeurs d'Ecoles), l'articulation avec les besoins globaux tant de formation que de recherche est négligée... et les nécessaires synergies voire complémentarités au niveau européen ou national ne sont saisies que si elles offrent l'aubaine de subvention.

▼
**La concertation avec les acteurs
 de la recherche et
 de l'enseignement supérieur
 est trop souvent inexistante
 ou bâclée**
 ▲

C'est ce que nous constatons dans trop de régions et qu'une délégation du SNESUP (Jean Fabbri, Marc Champesme, Serge Czajkowski) a dit à Alain Rousset qui préside l'APR (présidents de régions). Nous nous sommes étonnés de l'exclusion des organisations syndicales des instances ad hoc créées à l'occasion, de la propension à déléguer l'évaluation scientifique des projets à des instances localement désignées. C'est un ensemble de questions que nous avons aussi publiquement posées, et à plusieurs reprises, aux formations politiques. Sans réponse jusqu'ici ! ●



© Istockphoto/Jeff Gynane.

POLITIQUES RÉGIONALES

Sortir des schémas pré-établis !

→ par Bernard Roux
Membre du BN du SNESUP,
coordonnateur FSU Rhône-Alpes

Adopté en avril 2005, le schéma Rhône-Alpes d'enseignement supérieur et de recherche est désormais une réalité politique.

EN SAVOIR PLUS

Haut Conseil contre CRESER : quelle différence ?

La hauteur d'un comité se juge souvent à deux aunes : le caractère sommital dudit conclave et sa distance affichée aux basses contingences. A la vision élitiste d'un haut conseil composé d'experts et de personnalités traitant entre notables de prospective sous le prisme exclusif de la recherche, nous avons préféré conserver l'esprit de 84, à savoir une assemblée où représentants du milieu et de la société échangeant sur la politique de service public, d'enseignement ET de recherche. Mais si le nom est acquis, ni le rôle exact ni la composition du CRESER ne le sont encore aujourd'hui...

- ▶ Le site de la région : <http://www.cr-rhone-alpes.fr/index.cfm>
- ▶ Le schéma : http://www.cr-rhone-alpes.fr/content_files/SRESR.pdf
- ▶ Les fiches des clusters : http://www.cr-rhone-alpes.fr/content_files/Cluster_1.pdf (remplacer 1 par un entier de 1 à 14)
- ▶ Une résolution de notre dernier congrès : <http://www.snesup.fr/navigation/general/page.php?id=52927>

Un nouveau terrain syndical

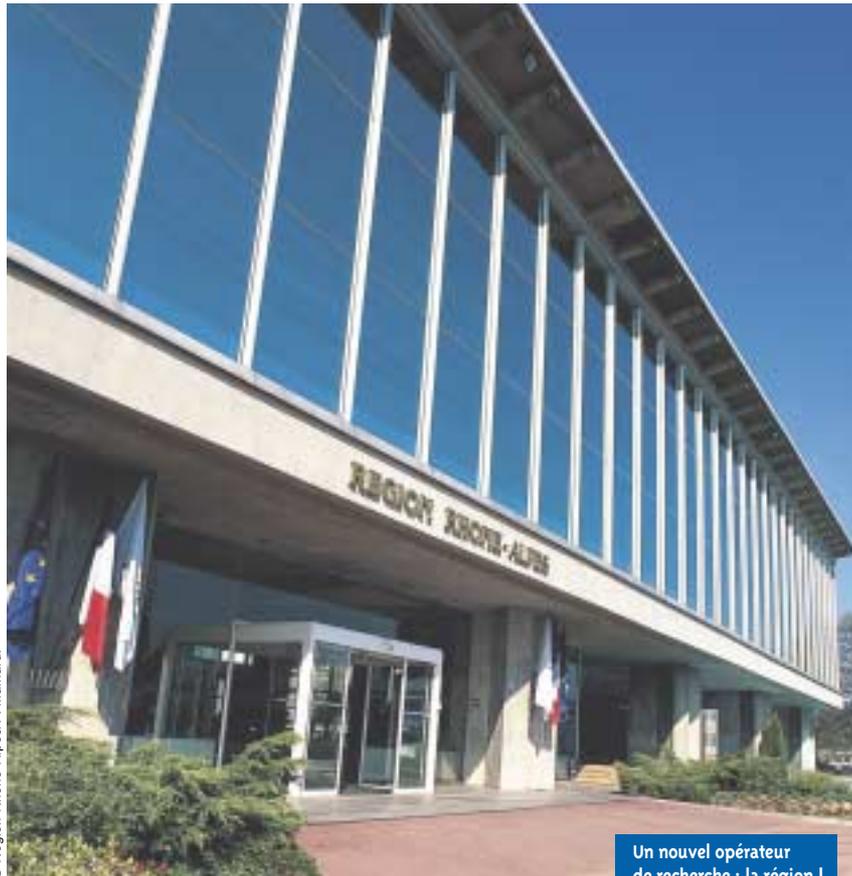
Un exemple des plus frappants est celui de la recherche, où la politique gouvernementale trouve un singulier écho :

- affirmation d'une finalité « innovation » quasi-exclusive ;
- création de 14 « clusters » pilotant une recherche sur projets ;
- concentration des moyens sur ces clusters : 80 % à minima ;
- exclusion d'une grande partie de la recherche de ces financements (cf. répartition thématiques des allocations).

Devant cette réalité, le syndicat ne pouvait rester sur la touche à distribuer bons et mauvais points, mais devait rentrer sur le terrain. Nous avons ainsi combattu l'idée d'un « Haut Conseil » pour imposer celle d'un CRESER auquel le schéma a ajouté le T de Technologie (cf. encadré ci-dessus).

Les politiques régionales ne sont pas toutes écrites. Pour que des réformes négatives ne trouvent leur plein effet – voire leur origine – sur le terrain, l'action locale et régionale est déterminante.

Ce nouveau terrain d'action est aussi une chance, nous forçant à l'échange, à mener la bataille avec des propositions concrètes. Avec d'autres schémas en tête ! ●



Un nouvel opérateur de recherche : la région !

Sonnante pour l'exécutif, mais parfois trébuchante, cette réalité appelle une intervention syndicale renouvelée.

Un prisme régional déformant

Porté au pas de course par le vice-président Fougères, le schéma régional a été élaboré en quelques mois.

En fait, le schéma s'est d'abord voulu un symbole fort, issu d'un moment politique bien particulier : la coïncidence des succès de la gauche aux élections et du mouvement pour la recherche face au projet LOPRI.

Il n'en a pas moins un contenu bien réel – 4 axes et 16 chantiers – et s'appuie sur un budget limité mais non sans influence. Par lui, la région Rhône-Alpes affiche 3 objectifs :

1. intervenir pour que l'enseignement supérieur et la recherche contribuent pleinement au développement de Rhône-Alpes ;
2. définir un partenariat plus approfondi entre la Région et les établissements ou organismes ;

3. « s'affirmer comme une Région de l'innovation, fédératrice des ambitions de chacun » (sic).

Ce faisant, la Région se veut porteuse des besoins des territoires et des citoyens, revendiquant un rôle de coordination entre « société », collectivités et partenaires scientifiques, contractant avec ces derniers de manière pluriannuelle sur la base de « projets partagés ». Présenté comme le résultat d'une « démarche unique de démocratie participative », le schéma a souffert d'une concertation réduite en temps et dans son périmètre. Le poids des habitudes ayant donné aux réseaux institutionnels (CURA, AGERA...) une prépondérance particulière, il s'en fallu de peu que l'exécutif ne se contente d'y adjoindre quelques individualités de SLR. Ces deux travers – priorité à l'innovation (l'emploi !) et concertation entre gens de pouvoir – expliquent le principal défaut du schéma : conforter en région une politique libérale.



© D.R.

La loi Recherche au sénat

→ par Philippe Enclos *Membre du BN du SNESUP*

Le 21 décembre 2005, le Sénat a adopté le projet de loi de programme pour la recherche dans des conditions indignes des enjeux sociétaux majeurs et au mépris des propositions et besoins exprimés par la communauté scientifique.

VRAIE FAUSSE URGENCE ET HIBERNATION SÉNATORIALE

L'urgence déclarée, au dernier moment, par le gouvernement est une insulte à la réflexion collective menée par les personnels de la recherche depuis le début de 2004, notamment lors des États Généraux. En détournant ainsi une juste exigence afin de couper court au débat parlementaire, G. de Robien et F. Goulard n'ont pas seulement exprimé, une nouvelle fois, le mépris dans lequel ils tiennent les personnels ainsi que leurs organisations et institutions représentatives : ils ont aussi manifesté la crainte d'une remise en cause de leur projet par un Parlement censé leur être acquis, et d'une remobilisation de la communauté scientifique. C'est de nature à encourager le mouvement revendicatif !

L'indifférence générale manifestée par le Sénat les 16 et 21 décembre (moins d'une dizaine de présents) n'est pas étrangère à cette suppression de la seconde délibération. Mais elle révèle aussi, hélas, une sous-estimation des enjeux essentiels de société qu'implique la politique nationale de

recherche. Il serait alors catastrophique pour l'avenir du pays que les députés négligent également ces débats, dont l'opinion publique a bien compris l'importance. Nous devons donc continuer de sonner l'alarme afin de convaincre la représentation nationale qu'elle doit, de préférence, renvoyer le texte en commission, à tout le moins le transformer radicalement en y introduisant les mesures préconisées

▼
**De créations d'emplois,
il n'a pas été question**
▲

à l'unanimité par les composantes de la communauté (États généraux, SLR, intersyndicale, CPCN, CoNRS, CP-CNU, CNESER, etc.).

UN BILAN GLOBALEMENT NÉGATIF

F. Goulard a jugé le 21 décembre que la version sénatoriale du projet de loi est « sensiblement meilleure » que son texte initial : de son point de vue, c'est incontestable.

La composition et le fonctionnement

du Haut Conseil de la Science et de la Technologie restent renvoyés à un décret. Si l'expression « réseau thématique de recherche avancé » (RTRA) est substituée à celle de campus de recherche, l'institution elle-même est renforcée par la faculté ouverte aux fondations de se doter de la personnalité morale et d'inclure dans leur CA des représentants du « monde économique ». PRES et RTRA sont autorisés à mettre en place des SAIC et à déléguer au secteur privé leurs activités de valorisation, ce qui aggrave les risques de dérive. Parallèlement, le quorum requis pour l'adoption de modifications statutaires par les CA des universités est fortement réduit : la constitution de PRES ou RTRA est ainsi facilitée par l'aggravation du déficit démocratique, « nouvelle gouvernance » oblige...

Le soutien de la CPU à l'Agence d'Évaluation de la Recherche est acté dans le changement de sa dénomination en Agence d'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur. Ignorant totalement le rejet de cette agence par les institutions d'évaluation elles-mêmes (CoNRS, CP-CNU, Commissions de l'INSERM), les sénateurs ont peut-être cru faire œuvre utile en lui conférant explicitement le statut d'autorité administrative indépendante et en inscrivant l'ANR dans son champ d'intervention, mais sans démocratiser sa composition ; et en précisant ses missions, ils ont entériné la séparation de l'évaluation des unités de celle des personnes.

Quant à la programmation budgétaire, il a suffi à F. Goulard de faire les gros yeux au rapporteur de la commission pour que celui-ci retirât un amendement prévoyant, quelle audace ! de mentionner le chiffrage en euros constants.

De créations d'emplois, il n'a simplement pas été question, faute d'amendements ! En revanche, ont été adoptées sans discussion des dispositions facilitant les activités d'expertise et de consultation et le développement d'activités privées à but lucratif par les chercheurs et enseignants-chercheurs.

Les partisans de l'ANR seront satisfaits de l'amendement, que le PS a fait voter malgré l'opposition du gouvernement, par lequel la loi elle-même crée l'établissement public succédant au GIP, ce qui pérennise l'agence, mais déçus que le principe des « ove-

rheads », également présenté par le PS, ait été rejeté.

Enfin, pour faire court, on ne dira rien de tel amendement qui semble satisfaire un intérêt particulier des laboratoires privés de biologie médicale, ni des mesures dérogoires voulues par le gouvernement pour accélérer ITER (expropriations, déforestation, modification statutaire du CEA...).

PÉTITION À NOS CONCITOYENS DÉPUTÉS

Certes, il faut confirmer les très rares et maigres acquis :

- les amendements relatifs à la parité dans les instances et à l'égalité professionnelle, engagement pris par F. Goulard suite aux protestations contre sa bévue lors des nominations au CA du CNRS ;
- les aménagements du code des marchés publics, favorablement accueillis par l'ensemble des responsables de la recherche publique ;
- l'indexation de la rémunération des allocations sur le point d'indice de la fonction publique, l'obligation pour les organismes privés bénéficiaires d'aides publiques de rendre compte de leur utilisation, la représentation du Parlement au sein du conseil de l'AERES, obtenues de haute lutte par quelques sénateurs Verts et Communistes.

Mais surtout, les syndicats, associations, collectifs SLR, institutions représentatives, et l'ensemble des personnels doivent se mobiliser puissamment pour alerter les représentants de la nation : il est vital pour la satisfaction des besoins du pays et des concitoyens de transformer radicalement l'ensemble de ce projet de loi en y intégrant les justes et opportunes propositions qu'elle formule consensuellement depuis un an.

Pour un vrai pacte entre la Nation et sa Recherche ! ●



Les universités contre le Pacte

UNIVERSITÉ DE SAVOIE

Le 29 novembre 2005 Le Conseil d'administration de l'Université de Savoie a adopté à l'unanimité (moins 6 abstentions) une motion proposée par Ferc Sup CGT, SUD-Education, SNESUP-FSU, UNEF, Sauvons la Recherche-Pays de Savoie : « Le conseil demande le retrait de ce projet de loi qui favorise la recherche privée au détriment des organismes publics, instaure deux vitesses pour les universités et laisse l'ensemble des jeunes chercheurs dans une précarité inadmissible ».



UNIVERSITÉ PARIS SUD XI

Le Congrès de l'université réuni le 14 novembre 2005 a été consacré en partie au « Pacte pour la recherche ». Le 12 décembre 2005, le Conseil d'administration « considère que ce projet ne répond pas aux attentes de la communauté scientifique qui se sont exprimées depuis janvier 2004. » Dans une motion adoptée à l'unanimité (moins 2 abstentions) il analyse le projet qui (...) « contient dans plusieurs domaines, des dispositions qui traduisent une politique de pilotage thématique accru, de remise en cause de la recherche fondamentale, de précarisation des emplois et de déstructuration des organismes nationaux de recherche et du réseau des universités ». Sont ainsi dénoncées l'insuffisance des moyens financiers et des emplois, la persistance de la précarité, la domination des experts dans les instances d'orientation, d'évaluation ou de décision, ainsi que la faiblesse des mesures concernant l'attractivité des carrières, l'affaiblissement des liens enseignement supérieur/recherche, et l'absence de moyens consacrés à la formation des étudiants.

Il demande que « ce projet soit retiré de l'ordre du jour du parlement et



qu'un nouveau projet de loi soit élaboré et négocié (...).

Ce projet de loi doit répondre aux besoins de la société en termes de recherche publique et également aboutir à des perspectives réelles de statuts et de carrières attractifs dans l'enseignement supérieur et la recherche. »

UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER 2

Après une motion analogue du conseil scientifique de l'Université Montpellier 2, le conseil d'administration de l'UM2 a adopté à l'unanimité la motion suivante : « Le Conseil d'Administration de l'Université Montpellier II s'inquiète de ce que le projet de loi de programme pour la recherche actuellement en examen au Parlement ne tienne aucun compte des propositions de la communauté scientifique exprimées entre autres par les Etats Généraux de la recherche. Ignorant le fond de ces propositions et contrairement à ce qu'elle prétend, cette loi n'apporte pas les réformes des structures et de l'évaluation nécessaires, mais au contraire les compliquent et les rendent plus technocratiques ; elle donne une priorité considérable et sans évaluation sérieuse aux financements à visée immédiatement appliquée, et n'apporte pas ceux qui seraient indispensables pour attirer et former les jeunes et revitaliser la recherche fondamentale française, seule porteuse à terme du développement économique du pays. » ●



A bâtons rompus

Etre président d'Université et membre du SNESUP c'est à certains moments se confronter à des contradictions. Philippe Rousseau jette ici un regard sans complaisance sur les responsabilités des différents acteurs.

Comment devient-on président d'université ?

Je suis devenu président d'université parce qu'après 10 mois d'administration provisoire aucune majorité ne s'était dégagée et que l'université était en difficulté.

Pour devenir président, il est bon d'avoir une certaine expérience de la gestion, par exemple avoir été vice-président ou directeur d'UFR, ..., ce qui n'était pas mon cas. Ma seule expérience était une expérience de militant syndical et politique. Et ce manque d'expérience dans la gestion était un problème qui se posait à moi.

Il ne faut pas pour autant que le président soit simplement un technicien de la gestion. Il doit avoir une idée de l'enseignement supérieur et de son université, et cela je l'avais. Je voyais quels étaient les problèmes et enjeux pour Lille 3. J'avais pris des positions et participé à des débats sur l'avenir de l'enseignement supérieur, son évolution, mais je n'avais pas la technique de la gestion. J'ai dû apprendre sur le terrain, très vite : gestion financière, ressources humaines (notamment IATOS), patrimoine, partenariats et tutelles, etc.

Je n'avais pas de connaissance technique mais une vue politique ou stratégique de la fonction sociale de l'université et des rapports de force dans la société et dans le monde.

La crise politique à Lille 3 était très profonde. Il était impossible de dégager une majorité de l'ensemble des trois conseils. C'est ce qui a conduit à l'élection du candidat improbable que j'étais. Le SNESUP a vocation à rassembler. Il fallait sans doute un « politique » pour remettre l'université sur ses rails. J'avais dirigé une équipe de recherche. J'avais mon expérience de chercheur, de directeur de recherche, mais c'est plutôt le syndicaliste qu'on est venu chercher.

Quelles évolutions de la CPU as-tu observées ?

C'est compliqué. La CPU fonctionne pour l'essentiel comme un lieu de débat. Elle n'a de poids que si elle est unie. Elle n'est capable d'agir que sur les thèmes qui font consensus parmi ses membres.

Dans la CPU, il y a des sensibilités très différentes et il est évident que ces consensus se font difficilement sur des points cru-



Philippe Rousseau
Professeur de grec
à l'université
Charles-de-Gaulle
— Lille 3 —
ancien président
de l'université

ciaux. Néanmoins, pratiquement tous les présidents partagent une certaine conception de l'enseignement supérieur comme un service public. La grande majorité de la sensibilité de la CPU est très éloignée (même parmi les présidents de droite) de la vision ultra-libérale, que l'on trouve ailleurs dans le monde, et même en Europe, d'un enseignement supérieur dominé par les rapports marchands.

Deuxième point commun : l'idée que les

universités n'occupent pas en France la place qui devrait être la leur. Les présidents n'acceptent pas que la responsabilité des universités se borne à la formation, au niveau de la licence et des masters, des étudiants qui n'auraient pas été recrutés dans les classes préparatoires aux grandes écoles ou dans les écoles d'ingénieurs extérieures à l'université.

Troisième idée : les universités sont des opérateurs de recherche. C'est d'ailleurs peut-être l'idée à mettre au premier plan. Les universités sont des acteurs privilégiés de la recherche et c'est pour cela qu'elles ont légitimité à enseigner. Il y a une bataille à mener sur ce plan. Cela me semble capital.

Quatrième idée : la prise en compte de la dimension internationale pour être reconnu et productif. Cela passe par une modification de la loi Savary de 1984 et de l'organisation universitaire telle qu'elle résulte de la transformation des anciennes facultés. L'institution née en 1969 et en 1984 est aujourd'hui périmée. L'autonomie démocratique des établissements doit s'affirmer. Il faut aussi que les universités se regroupent. La concurrence au niveau des sites et des régions est mortelle. C'est une catastrophe pour les étudiants, pour la recherche et pour le pays. Les petites universités ont peur de ce changement car elles ont l'impression qu'elles vont être mangées. Leur place et leur fonction sont un enjeu de lutte. Comment ? Il faut « faire marcher sa tête ». Je pense que c'est un bon mot d'ordre. Il faut restructurer le paysage, repenser la fonction des organismes de recherche et leur articulation avec les universités, la place des écoles.

Un autre point de consensus parmi les présidents d'universités, c'est le caractère indispensable d'une démarche d'évaluation qui permette aux établissements et à la nation de s'assurer que l'enseignement supérieur remplit bien ses missions sociales de recherche et de formation.

Autre point qui mérite discussion et sur lequel le SNESUP doit faire des propositions : le problème des flux d'étudiants, des mécanismes d'orientation des étudiants à la sortie du bac.

L'orientation des étudiants se fait en priorité, dans les disciplines littéraires et scien-

tifiques, vers les classes préparatoires et les BTS, filières à sélections. Cela a des effets pervers. Il faut repenser le système actuel d'orientation. À l'université, la sélection ne se fait pas à l'entrée, mais de façon sauvage dans la première année. Ce choix par défaut concerne tous les bacs y compris les bacs technologiques.

Enfin, se pose la question des modes de financement de l'enseignement supérieur qui sont inacceptables.

Quand le ministère a en face de lui un avis clair, un consensus de la CPU, il est obligé d'en tenir compte, sinon il utilise la CPU comme relais de sa politique.

Quelles sont dans tes fonctions les réalisations les plus marquantes ?

Dans le bilan de mon mandat, je vois surtout ce que je n'ai pas réussi à faire, mais j'éprouve une immense gratitude pour ceux, nombreux, qui ont travaillé avec moi et ont fait ce que nous avons fait.

Il fallait remettre de l'ordre dans l'université, rétablir la place de Lille 3, définir une stratégie, la faire adopter. J'ai eu pendant mon mandat à élaborer deux projets d'établissements.

Première tâche : remettre la recherche au centre des préoccupations et combattre l'idée que ceux qui s'appliquent à leur recherche ne font pas leur travail.

Deuxième tâche: faire sortir l'université de son enfermement. Amener l'ensemble des collègues, les IATOS, les étudiants à être en partenariat avec l'extérieur. Donner une dimension internationale à l'université et c'est ce qui m'a amené à accorder une place très importante à la réforme du LMD. Et sur cette question, j'ai eu un vrai désaccord à l'époque avec la direction nationale du SNESUP.

J'étais favorable à l'allongement de la durée du 1^{er} cycle et à ce que les deuxièmes cycles incluent les anciens DEA et DESS. La réorganisation des cursus et la mise en place d'un dispositif permettant en principe à des étudiants de se préparer à une gamme de métiers beaucoup plus ouverte que les dispositifs tubulaires peut réduire la domination des concours du 2^d degré sur les formations universitaires, en Lettres notamment, et mieux articuler enseignement et recherche.

Un deuxième point important de cette réforme c'est l'harmonisation des règles du jeu entre les étudiants en Europe et la possibilité de circuler que cela peut leur donner. La structure modulaire permet aussi plus de souplesse dans les parcours de formation, donne plus d'autonomie aux étudiants et assure une meilleure articulation

entre formation initiale et formation tout au long de la vie (VAE).

Ce qui m'amène à critiquer avec prudence la formation donnée dans les classes préparatoires comme si les formes secondaires d'enseignement et d'encadrement constituaient la forme privilégiée de l'enseignement supérieur.

Donner aux formations doctorales plus d'importance me semble essentiel. Il n'y a pas assez de docteurs dans les sphères économiques et sociales. Le modèle prédominant, c'est celui de l'ingénieur et non celui d'un docteur formé par et à la recherche. Pendant mon mandat, ma préoccupation a été aussi la restructuration de l'établissement, dont les UFR, par leur nombre et leur disparité, ne sont plus adaptées à leurs missions.



Un président peut défendre des positions de principe mais son efficacité dépend du degré de mobilisation de l'organisation syndicale.



Réfléchir aussi à l'intégration de l'université dans un ensemble cohérent au niveau du site métropolitain et régional. Dans 10 ans, il y aura sans doute une grosse université omnidisciplinaire à Lille liée aux trois universités périphériques pour donner au Nord-Pas-de-Calais le potentiel d'enseignement supérieur et de recherche dont il manque actuellement.

Autre question : celle des IATOS. Avoir une politique qui prenne en compte le problème des IATOS et en particulier celui de la précarité. A Lille 3, il y avait de très nombreux contractuels et nous avons essayé de stabiliser le maximum d'entre eux...

Ce que j'ai obtenu aussi, ce sont des travaux de mise en conformité et en sécurité. Face au problème des viols, des rackets, du trafic de drogue très important (Lille



© D.R.

n'est pas loin de la frontière belge), faire en sorte que la sécurité à l'université revienne. Avoir une université propre et où les gens soient en sécurité. Et cela a eu des résultats.

Quelles impulsions spécifiques un président connu pour son engagement syndical SNESUP met-il en œuvre ?

Un président peut défendre des positions de principe mais son efficacité dépend du degré de mobilisation de l'organisation syndicale allant dans le même sens que lui. La première condition donc, c'est qu'il y ait une section syndicale et que cette section travaille sur des problèmes syndicaux sans se borner aux questions de gestion.

Quand je réfléchis par exemple à la fausse contradiction entre mission sociale et promotion de l'excellence, une comparaison me vient à l'esprit, celle de la genèse des chaînes de montagnes. En gros, il y a eu deux façons, deux mécanismes physiques : l'érosion de la pénéplaine et le plissement alpin (ou l'éruption volcanique).

La politique libérale, c'est l'érosion de la pénéplaine : ne résistent que les établissements les plus solides, et bien évidemment les étudiants issus des milieux privilégiés avec tout ce que cela suppose de gâchis social. La politique que nous revendiquons est celle qui pousse tout l'ensemble vers le haut. Les sommets qui se détacheront au-dessus de la chaîne seront plus élevés que les collines produites par le libéralisme. C'était mon objectif. L'ai-je atteint ?

En tant que syndicaliste, j'ai également été attentif au fonctionnement des instances. J'ai veillé à ce qu'elles se réunissent régulièrement, à ce que les quorums soient atteints et à ce que les délibérations et le rôle des élus soient respectés. Les élus ont une légitimité et doivent rendre compte de leur mandat.

Et après ?

Tout d'abord, je voudrais dire que je suis heureux de l'élection à la présidence de mon ancien 1^{er} vice-président, un syndiqué, et satisfait du résultat du renouvellement des conseils deux mois plus tard.

Et quant à moi, je suis redevenu un enseignant-chercheur ! Je bénéficie en ce moment d'un congé sabbatique. Mais je dirige des recherches. Je prépare un livre sur l'Iliade et la publication d'un volume d'actes sur les théories concernant le style formulaire dans la poésie d'Homère. Je me remets au travail, mais je dois avouer que c'est difficile. Mon rythme de vie a changé. Il faut l'accepter. ●

→ propos recueillis par Carmen Alava



© D.R.

Hommage à Issa Koulibaly

→ par Jean-Paul Lainé
au nom du SNESUP

Issa Koulibaly, un des animateurs du secteur international du SNES, nous a quittés.

Professeur de physique, il a œuvré longtemps au SNES contre la précarité, contre l'expulsion des lycéens sans papiers.

Depuis plus de dix ans, aux côtés de Roger Ferrari, il a participé au secteur international du SNES et notamment à la mise en œuvre du projet du Comité syndical francophone.

Guinéen d'origine, c'est tout naturellement qu'il a dynamisé le dialogue et la coopération Nord-Sud, axe prioritaire du Comité syndical francophone. Dans ce contexte, nous avons eu l'occasion d'approcher régulièrement Issa et d'apprécier sa personnalité, ses valeurs et sa détermination derrière son éternel sourire. En trois mois une maladie implacable l'a terrassé.

Que sa famille, ses amis, ses camarades du SNES reçoivent ici notre hommage et nos condoléances.

Forums sociaux

→ par Jean-Paul Lainé
Membre du BN du SNESUP

AU NIVEAU EUROPÉEN

C'est maintenant la « dernière ligne droite » pour le 4^e FSE à Athènes du 4 au 7 mai prochain.

Une assemblée préparatoire se tient à Vienne du 5 au 8 janvier. Elle doit trancher sur tous les aspects techniques et programmatiques. Le lieu dans Athènes, la date même, ne sont pas encore totalement sûrs. Le contenu et les « surlignages », le message politique fort sont à finaliser.

Cette Assemblée européenne de préparation souveraine n'est démocratique et donc efficace que dans la mesure où elle est elle-même préparée par des assemblées au niveau de chaque pays (en France le CIF) et par des concertations au sein des réseaux thématiques.

Ceci implique que ces réseaux – d'activité, de continuité entre les forums – dont

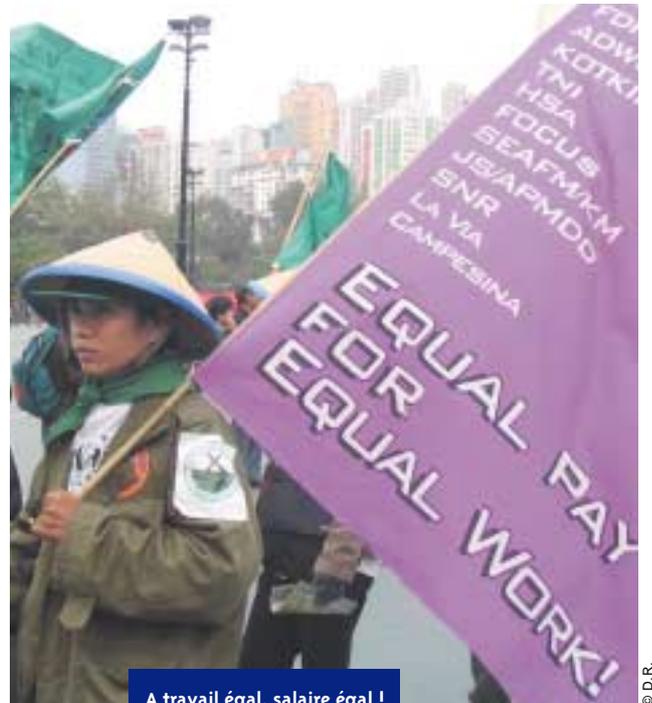
l'utilité a émergé de Paris puis de Londres, soient existants et réellement vivants : c'est une clé de la poursuite de l'expérience du Forum.

A la FSU et au SNESUP, nous sommes persuadés que les Forums doivent dépasser l'objectif d'espace de rencontres et de débats pour atteindre celui de peser sur le cours des choses en Europe et notamment dans l'Union européenne.

Le passage à l'action, sans perdre la richesse des débats et des controverses, tout à la fois exige et permet un élargissement aux forces encore sur la réserve : de trop nombreuses forces syndicales notamment.

Sans écraser les ONG et les associations, au contraire en dialoguant, en travaillant ensemble, le mouvement syndical peut trouver là un nouveau terrain de lutte.

▼
**Le mouvement
syndical peut trouver
là un nouveau
terrain de lutte.**
▲



© D.R.

A travail égal, salaire égal !

AU NIVEAU MONDIAL

L'enjeu de survie et de développement de l'expérience lancée à Porto Alegre en 2001, est identique à celui décrit pour l'Europe.

En 2006, le FSM sera polycentré : il se tiendra à Bamako du 19 au 23 janvier, à Caracas du 24 au 29 janvier puis à Karachi en avril. Ces lieux sont hautement symboliques et devraient permettre de relever

le défi : avec des rythmes adaptés, avec le souci de déboucher sur l'action, il est possible de développer ces Forums, d'en faire des temps forts pour la lutte continue, quotidienne, nationale, régionale, et internationale contre la globalisation libérale, contre la destruction des économies les plus fragiles, contre les discriminations, contre les intégrismes. ●



© istockphoto/Shun Hong Lee.

OMC-Hongkong : à l'issue de la conférence, rien n'est joué

→ par Marc Delepouve
Membre du BN du Snesup,
membre du bureau d'ATTAC

Après six jours de réunion, du 13 au 18 décembre 2005, les 149 pays membres de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) se sont rangés derrière une déclaration concluant la conférence ministérielle de Hongkong.

La déclaration finale de la conférence ministérielle de Hong Kong est un document d'étape du cycle de libéralisation ouvert à Doha en 2001, qui devait s'achever à la fin de l'année 2004. Longue d'une cinquantaine de pages, elle sort l'OMC d'une situation de blocage qui, depuis la conférence de Cancun, en 2003, menaçait la survie même de cette institution. D'où le soulagement exprimé dans la presse par Pascal Lamy, directeur général de l'OMC. Toutefois, la déclaration de Hongkong ne signifie en rien une victoire des entreprises multinationales et des ultra-libéraux ; mais simplement le fait que le jeu est à nouveau ouvert, que l'issue du cycle de Doha semble plus que jamais imprévisible.

Cette déclaration de l'OMC se limite à définir, mais sans grande précision, le cadre dans lequel devrait s'inscrire l'accord concluant le cycle de Doha, d'une part ; et le processus devant mener à cet accord, d'autre part. De précédentes déclarations, depuis 2001, ont été de la même veine, mais n'ont guère été respectées par leurs signataires : lorsqu'il s'agit d'aller vers la rédaction d'engagements concrets, les désaccords s'expriment et empêchent toute conclusion.

Cette déclaration réaffirme l'objectif de réduction ou d'élimination des droits de

douane sur tous les produits, agricoles et non agricoles. Ce qui anéantirait des secteurs économiques nationaux – agriculture, industries naissantes, etc. – qui n'ont pas la capacité de faire face à la concurrence internationale. Le résultat serait dramatique, en particulier dans nombre de pays du Sud. Dans le domaine des ser-

L'issue du cycle de Doha semble plus que jamais imprévisible

vices, elle innove en inscrivant le principe de négociations plurilatérales sectorielles. Ce principe est redoutable. En effet, sur des secteurs donnés vont se constituer des groupes de pays qui proposeront de s'ouvrir à tous les pays membres de l'OMC. La Nouvelle-Zélande met ainsi sur pied un groupe des « amis de l'éducation ». Les autres pays membres de l'OMC ne seront, quant à eux, pas tenus par cet engagement à s'ouvrir. Par conséquent, les premiers, les pays qui ont fait une promesse d'ouverture, vont se coaliser pour demander – en exerçant de multiples pressions – à d'autres pays de les rejoindre. Finalement, nous assisterons à des élargissement/renforcement de groupe de pression sectoriel aux redoutables effets boule de

neige. Au sujet de l'OMC, n'oublions jamais que les rapports entre les États du monde sont en premier lieu des rapports de force...

Deux points présentent toutefois des avancées pour les pays agricoles du Sud. Le premier, l'annonce de la fin des subventions à l'exportation des produits agricoles à partir de 2013. Pour le coton, la date est 2006. Mais ces subventions à l'exportation ne sont que la partie émergée de l'iceberg : les subventions internes à la production bénéficient aussi aux produits exportés ; sur les marchés agricoles internationaux elles ont bien plus d'effets que les subventions à l'exportation stricto sensu. En outre, la déclaration indique que la date de 2013 « ne sera confirmée qu'au moment » où les membres de l'OMC se seront accordés sur le scénario qui doit mener en 2013 à la disparition de ces subventions à l'exportation. Ainsi, même sur ce point – de loin le plus abouti de la déclaration de Hongkong – demeure une incertitude sur l'effectivité. Second point positif, les productions agricoles des « Pays les moins avancés » (PMA) devraient avoir un libre accès aux marchés des pays développés. Toutefois, cela est sans contrainte pour l'ensemble des pays développés, et repose sur le libre engagement de chacun de ceux-ci.

En signant ce texte, qui affirme la volonté d'avancer vers le libre-échange intégral, au détriment des peuples du Sud comme du Nord, et qui néglige la question environnementale, l'Union européenne – appuyée par le gouvernement français – a confirmé sa volonté de faire ouvrir, partout dans le monde, et au bénéfice de ses transnationales, les secteurs encore protégés des services (notamment publics ou associatifs) et des produits industriels et agricoles.

À Genève, siège de l'OMC, d'ici fin 2006 devrait se tenir une nouvelle conférence ministérielle. Rien n'est joué, d'autant que plus les déclarations de l'OMC se préciseront, et plus les tensions s'accroîtront et menaceront la poursuite du cycle de Doha.

C'est pourquoi, « Attac appelle à une large mobilisation contre une OMC plus menaçante que jamais. Une mobilisation pour imposer une autre mondialisation, où les échanges de produits agricoles se règlent dans le respect du droit à la souveraineté et à la sécurité alimentaires, où la défense des droits humains, sociaux, environnementaux, ainsi que de la démocratie, passe avant les droits du commerce et des entreprises ». ●

Banlieues : quand le libéralisme met le feu !

Les ravages qu'entraîne le libéralisme sur le plan social engendrent l'exclusion, le désespoir. Et quand le premier flic de France, rêvant d'être sacré Kärcher 1^{er}, provoque et parle de « racaille », c'est l'explosion... ➔ par Jean Malifaud, Membre du BN du SNESUP

Parmi les mensonges proférés par Sarkozy – il n'en fut pas avare – citons celui-ci : « devant ce modèle français que je ne cherche pas à abattre puisqu'il s'est effondré tout seul, il y a ceux qui proposent des rustines et ceux qui proposent la rupture ». Non, il ne s'est pas effondré « tout seul ». Avec plus ou moins de violence, plus ou moins d'accompagnement « social », de rustines justement, les gouvernements en ont lentement, mais sûrement, sapé les bases. En organisant les inégalités territoriales (décentralisation, réforme de l'État), en attaquant les services publics, en détruisant les solidarités (intergénérationnelles, interprofessionnelles), en cassant le code du travail... C'est ce que le mouvement social a justement dénoncé, sans être entendu ! Aucune politique pour l'emploi (notamment public), aucuns moyens pour lutter contre les discriminations, le racisme



© istockphoto/Willem Dijkstra

et l'échec scolaire. Au contraire, la ghettoïsation, redoutable, s'est installée, accompagnée de discours xénophobes et religieux.

Ce « modèle social » n'est ainsi plus vrai-

ment réel : non, l'égalité ne fonctionne pas ; non, l'école n'assure pas l'accès de tous aux savoirs et à une formation qualifiée ; non, les services publics ne jouent plus leur rôle social, ils sont à reconstruire. Le communiqué commun des quelques 70 organisations, syndicats, associations le dit très bien : « C'est aussi l'incapacité des gouvernements successifs depuis des décennies à faire reculer le chômage massif, l'explosion de la précarité, la systématisation des discriminations racistes et territoriales, comme la politique d'affaiblissement des services publics et le recul des droits sociaux qui apparaissent en pleine lumière aujourd'hui ». Prenons-en une bonne fois la mesure... Jacques Rigaudiat souligne dans son étude ⁽¹⁾ qu'entre 15 et 20 millions de personnes sont « en permanence sur le fil du rasoir, connaissent des difficultés sans jamais en voir la fin, ni même pouvoir espérer en sortir » et que les précarités constituent un « péril majeur pour la démocratie ».

Tout comme il y a un « après la défaite de 2003 » pour le syndicalisme, il y aura un « après l'embrasement des banlieues de 2005 ». Il se peut qu'une suite de différences quantitatives finisse par faire un saut qualitatif. La crise que nous venons de vivre, simplement bâillonnée, le révèle y compris par ses effets collatéraux. L'absence, pour le moins, de liens spontanés et naturels entre les jeunes des cités et ce qui devrait être « leurs »

QUI SONT DONC CES JEUNES « ÉMEUTIERS » ?

Laurence Ould Ferhat, sociologue au Conseil général de Seine-Saint-Denis et chercheuse au CNRS confirme que 2/3 de ces jeunes n'étaient connus ni des services de police, ni des services sociaux, et que la plupart ont été relâchés. Il s'agissait dans bien des cas de jeunes scolarisés, appartenant à des familles « sans histoire », et on est loin des 80 % de grands délinquants affichés comme épouvantails par Nicolas Sarkozy. L'une des hypothèses des juges pour expliquer les comportements déviants de ces jeunes plutôt bien intégrés socialement repose sur l'émulation collective, les effets d'entraînement propres à la culture adolescente de ces jeunes en mal d'inscription sociale, qui se seraient réinventés un

petit univers social en marge de la culture dominante, avec un système de valeur basé sur l'honneur et la réputation, ses rites comme la « tchatche », les joutes verbales, les rixes, et aussi la visibilité médiatique ; d'où l'absence des filles exclues et aussi victimes de cette culture de la virilité et du rapport de force, que ce dernier soit symbolique ou physique. Si cette explication peut rendre compte dans certains cas de l'escalade de la violence, et laisser toute sa place à des actions indispensables de prévention, elle a tendance à dépolitiser le débat, à négliger les causes profondes de ce soulèvement social, et à masquer l'élément déclencheur des hostilités : l'offense, moteur de bien des

conduites humaines. Elle souligne que la parole des jeunes a beaucoup à nous apprendre. Lors d'une rencontre avec les associations de prévention spécialisées de Seine-Saint-Denis, une intervenante a relaté ces mots troublants de jeunes, face à des éducateurs qui essayaient de les raisonner sur l'inefficacité de leurs actions violentes : « Qu'est-ce qu'il y a d'intelligent à cramer ? ». Les jeunes signifiaient alors une fin de non recevoir à leurs interlocuteurs en leur renvoyant l'absurdité de la situation : on comprend ce que vous dites, mais le fait est qu'il n'y a que lorsqu'on crame quelque chose qu'on s'intéresse à nous ; devant l'insupportable, tout autre registre est donc exclu.

SERVICES PUBLICS

services publics en est une des conséquences. Que des écoles brûlent nous interroge et représente un défi. L'espace scolaire n'est pas si pacifique que cela, ni pour les personnels, ni pour les jeunes qui y vivent la pression et les tensions de la sélection et de la reproduction sociale, et encore moins pour ceux qui en ont été exclus et qui savent que cela a signé leur exclusion sociale.

La droite tire profit de cette situation. Comme le développe très clairement Charles Wyplosz⁽²⁾, elle se félicite d'une crise française qui va « rendre possible, mais pas certain, un programme de réformes ». Et d'interroger : « *Quelle est l'approche la plus susceptible de réussir en France ?* » Sarkozy joue sur les peurs. Son projet est connu⁽³⁾, il passe par le développement des pouvoirs des maires quant à la prévention de la délinquance, à la mode Benisti (internats, études surveillées, dépistage précoce, centralisation des informations sur l'assiduité scolaire, maîtrise des prestations versées aux familles et construction d'un arsenal répressif confié aux maires), la rupture avec la conception « nationale » des services publics et, par incidence, avec le statut des fonctionnaires.

De l'autre côté, c'est l'absence d'opposition. Les faibles réactions à l'instauration de l'état d'urgence sont plus qu'inquiétantes. Comment s'étonner dès lors que les « tabous » tombent. Racisme, xénophobie, sexisme, communautarisme ont libre cours, encouragés par le sommet de l'État. L'égalité, cet objectif certes jamais atteint mais toujours seul capable de surmonter les peurs pour se nourrir des différences, est menacée. On peut craindre que les plus fragiles votent pour l'ordre en espérant échapper ainsi à l'exclusion qui les menace. Comme en 2002... On voit bien comment, faute de croire à une volonté politique qui s'en donne les moyens, chacun renonce.

La réponse ne peut être que dans un travail de terrain couplé à une politique globale de rupture avec le libéralisme. On peut seulement espérer que l'élan unitaire du 29 mai trouve sa prolongation dans la construction d'une alternative politique et sociale au libéralisme... ●

1. Dans la revue Droit social, mars 2005.

2. Économiste, professeur à l'institut des hautes études de Genève. Voir son article dans Le Monde du 16 novembre 2005.

3. Voir son interview dans La gazette des communes du 21 novembre.



Autoroutes... service public ?

➔ propos recueillis
par Gérard Lauton,
Membre du BN du SNESUP

Les sociétés qui gèrent les autoroutes françaises sont vendues par l'État. Notamment la SAPRR cédée au tandem du Français Eiffage et de l'Australien Macquarie. Laurent Gabel, technicien à la SAPRR (Paris-Rhin-Rhône) nous éclaire sur cette privatisation présentée comme une voie toute tracée.

QUELLE EST LA VALEUR DE CES SOCIÉTÉS ?

Laurent Gabel : Elles ont construit les autoroutes grâce à un emprunt à l'État remboursé à long cours, ce qui permet de financer réparations et nouvelles constructions. Leur valeur, c'est la qualité d'un niveau de service pleinement reconnu. C'est aussi la durée du contrat de concession. Ainsi, la SAPRR est concessionnaire par contrat jusqu'en 2032.

QUEL EST LE NIVEAU DE SERVICE DES AUTOROUTES ?

Le niveau de service de chaque concession est défini par un cahier des charges. Mais ce n'est pas si simple. Le niveau de service initial ne correspond souvent pas aux besoins d'aujourd'hui et de demain, du fait de la forte croissance du trafic. Les sociétés concessionnaires ont tenté d'adapter le niveau de service aux besoins nouveaux, et non au cahier des charges initial : aires de repos agrandies, nombre de places de stationnement augmenté. Bon an mal an, une adaptation à la croissance a été réalisée, notamment des élargissements à trois voies. Le paysage autoroutier aux mains des financiers va changer : prix

augmentés, niveau de service diminué. Lorsque l'opinion publique dénoncera cette dégradation, le politique du moment jurera que " Mesdames Messieurs, le niveau de service est très largement supérieur à celui défini dans la convention de concession ! ". Ce ne sera même pas un mensonge, pourtant la dégradation sera bien réelle.

L'usager de l'époque s'acquittait d'une taxe perçue par des receveurs en casquette. Aujourd'hui, le client paie un droit et un service. Demain, le client sera prisonnier, n'oublions pas le projet de péage articulé sur la localisation satellite. Vous serez taxés même sur les routes nationales. Plus de stations de péage, plus de personnel pour encaisser, tout sera automatique. Et surtout, le souci des sociétés ne sera plus orienté vers le client, mais vers l'actionnaire.

OR QUI DONC LES A PAYÉES, CES AUTOROUTES ?

Vous et moi. Les sous du péage iront vers des actionnaires français, européens, australiens... Merci messieurs les ministres pour votre décision « démocratique » de vendre les sociétés d'autoroutes... ●